

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1985)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFRIQUE

En 1985, l'Afrique a continué d'être le théâtre de nombreux conflits armés, troubles et tensions internes, de sorte que ce continent a de nouveau constitué le principal champ d'activités du CICR, qui a été amené à y engager près de la moitié de ses effectifs, soit plus de 200 délégués répartis entre neuf délégations (Addis Abeba, Kampala, Khartoum, Luanda, N'Djamena, Maputo, Mogadishu, Pretoria et Windhoek), quatre délégations régionales (Harare, Kinshasa, Lomé et Nairobi) et onze sous-délégations.

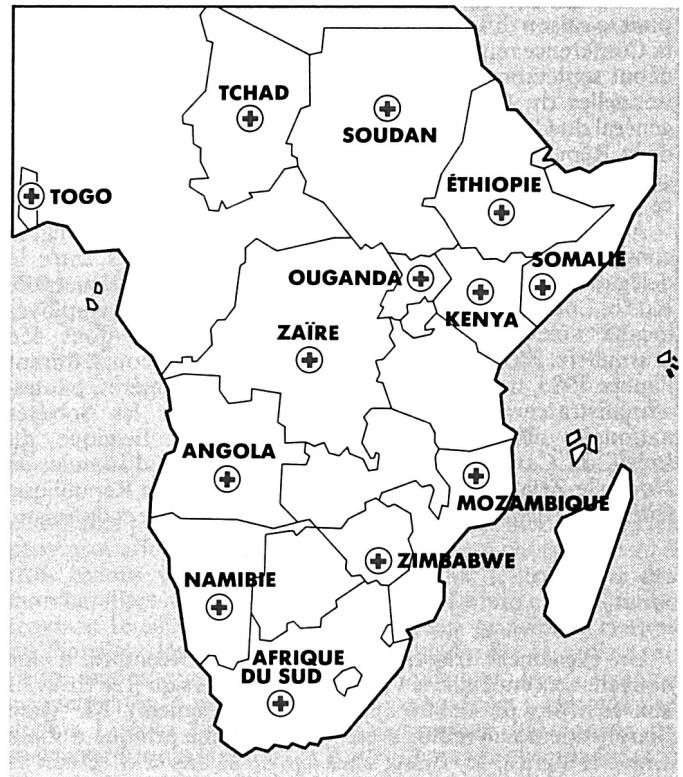
Le CICR a ainsi été en mesure d'exercer, sur une base régulière, ses activités dans les domaines de la protection et de l'assistance en faveur d'environ 1,5 million de victimes de conflits sur le continent africain, en particulier en Angola, en Ethiopie et en Ouganda. Une attention particulière a été accordée aux civils déplacés dans leur propre pays à la suite d'un conflit ou en raison des effets conjugués des troubles intérieurs et de la sécheresse. Contraints de fuir leurs villages en raison des combats, ces civils constituent, en Afrique, une catégorie de victimes particulièrement vulnérable.

L'énorme importance des besoins alimentaires et médicaux supplémentaires mise en évidence au début de 1985 par les évaluations effectuées dans les régions les plus affectées d'Ethiopie a constraint le CICR à réviser ses programmes. Leur coût, pour 1985, estimé d'abord à 234.000.600 francs suisses, a passé à 402.790.000 francs suisses, de façon à pouvoir assister un million de personnes au lieu des 500.000 prévues initialement. Tenant compte du solde disponible de la période précédente (1984) (17.252.000 francs suisses) et du montant de l'aide alimentaire attendue (163.979.000 francs suisses), le CICR a lancé un appel de fonds portant sur un montant total de 221.559.000 francs suisses. En réponse à cet appel, au 31 décembre 1985, le CICR avait reçu 208.856.000 francs suisses en espèces et 132.059.000 francs suisses en nature et en services, en provenance de 21 gouvernements, de la CEE (Communauté économique européenne), du PAM (Programme alimentaire mondial), de divers autres organismes, ainsi que de 26 Sociétés nationales.

Afrique australie

ANGOLA

Se fondant sur les dispositions des Conventions de Genève, le CICR a poursuivi ses activités en Angola, pour faire face aux besoins créés par la situation conflictuelle régnant dans la région centrale des hauts plateaux (Planalto) et au sud-est du pays, où opèrent les forces gouvernementales s'affrontant à des éléments armés d'opposition appartenant à l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola). Le program-



me, commencé en 1984, et qui avait permis en décembre de la même année de venir en aide à quelque 160.000 bénéficiaires, s'est poursuivi avec des fluctuations saisonnières et des interruptions partielles et momentanées, dues principalement aux mauvaises conditions de sécurité.

Dans le cadre du conflit opposant sporadiquement, dans la partie sud du pays, à la frontière namibienne, les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise) et de la SWAPO (South West Africa People's Organisation), le CICR s'est efforcé de remplir ses tâches conventionnelles de protection.

La délégation du CICR en Angola a maintenu avec les autorités de ce pays un dialogue permanent en relation avec ses activités et les problèmes rencontrés.

Pour sa part, le délégué général pour l'Afrique, M. Jean-Marc Bornet, s'est rendu en Angola en juin et en septembre, et son adjoint en février-mars. La première mission avait pour objet de faire le point et de planifier le futur de l'action, ainsi que de s'entretenir avec des responsables locaux des provinces de Bié et de Huambo, des difficultés rencontrées par le CICR.

En juin, le délégué général a eu des entretiens avec le ministre de la Sécurité d'Etat, le colonel Juliad Mateus Paulo, le ministre de la Défense, M. Tonha «Pedale», le vice-ministre des Relations extérieures, M. Van Dunen, et le secrétaire du Comité central du MPLA-PT, M. Lucio Lara. Il s'agissait principalement de préparer l'action d'assistance du CICR pour la saison difficile débutant en septembre. A l'occasion de la Conférence ministérielle des Non-Alignés qui s'est tenue au début septembre à Luanda, le directeur des Activités opérationnelles du CICR, M. Jean-Pierre Hocké, et le délégué général du CICR pour l'Afrique, ont été reçus par le Président de la République populaire d'Angola, M. Dos Santos. Cette entrevue a permis de faire le bilan des activités du CICR dans ce pays.

A la fin de 1985, la délégation du CICR en Angola comprenait un effectif de 70 personnes, réparties entre la délégation de Luanda et les sous-délégations de Huambo, Kuito, Lobito, Lubango et Namibe. Le nombre des employés locaux s'élevait à 798 au mois de décembre, dont 456 journaliers. En outre, le CICR a bénéficié du concours, durant l'année 1985, de 40 spécialistes (médecin, infirmières, pilotes, administrateurs etc.) mis à disposition par les Sociétés nationales des Croix-Rouges d'Autriche, de Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de France, d'Irlande, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, du Portugal, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse.

*
* *
*

Un événement tragique, survenu le 10 décembre, a une nouvelle fois endeuillé le CICR en 1985: alors qu'il se trouvait aux environs de Lobito (province de Benguela), M. Marc Blaser, opérateur-radio, a été victime d'une attaque à main armée et abattu. M. Blaser était âgé de 21 ans et effectuait sa première mission pour le CICR.

Protection

Donnant suite à ses précédentes démarches (mission du Président Hay en avril 1983; remise, peu après, aux autorités angolaises, d'un aide-mémoire précisant les modalités d'action du CICR dans le domaine de la protection; et autres démarches effectuées en 1984), le CICR a réitéré sa disponibilité pour visiter les personnes détenues en raison de la loi sur la sécurité de l'Etat. La question a notamment été abordée lors d'un entretien entre le délégué général du CICR pour l'Afrique et le ministre de la Sécurité de l'Etat, le 12 juin, à la suite duquel une nouvelle offre de services sollicitant l'accès à toutes les personnes arrêtées en raison de la situation intérieure et militaire du pays a été remise, le 25 juin, au ministère de la Sécurité de l'Etat. A la fin de l'année, cette offre de services n'avait pas reçu de réponse du gouvernement angolais.

Dans le cadre du conflit international affectant le sud du pays, à la demande du Président Dos Santos et des autorités sud-africaines, le CICR a organisé le rapatriement de trois

marins civils de nationalité sud-africaine, protégés par la IV^e Convention de 1949, retenus à Namibe depuis le 10 mars 1985 et désireux de rentrer chez eux en Afrique du Sud. L'opération a eu lieu les 22 et 23 août, via Kinshasa.

Le CICR a également effectué de nombreuses démarches aux fins d'avoir accès à un officier sud-africain capturé par les forces angolaises, le 21 mai, dans la région de Cabinda. Aucune visite conforme aux modalités du CICR n'a été autorisée en 1985.

Enfin, la délégation du CICR a transmis au ministère angolais des Affaires extérieures, respectivement les 24 octobre et 4 décembre, les requêtes officielles de la République d'Afrique du Sud demandant que le CICR intervienne, en tant qu'intermédiaire neutre, pour s'occuper du rapatriement des dépouilles mortelles de deux militaires sud-africains tombés en mai, et d'un officier sud-africain tombé à l'est de l'Angola en septembre.

Agence de recherches

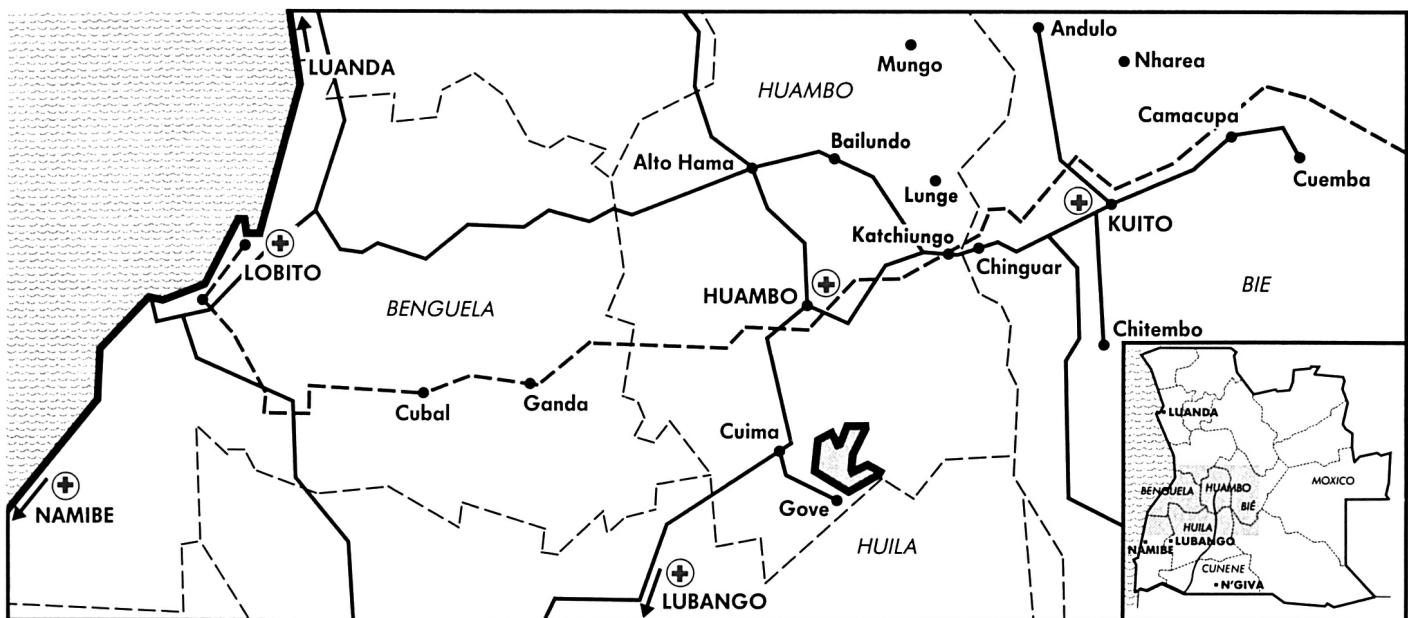
Les services de l'Agence de recherches ont fonctionné, en collaboration avec la Croix-Rouge angolaise, à Luanda, Huambo, Kuito, Lobito/Benguela et Lubango. En 1985, l'Agence de recherches du CICR en Angola a reçu 412 requêtes (300 recherches de personnes, 104 réunions de familles et 8 rapatriements); 228 ont été résolues positivement. Les délégués ont distribué 171 messages familiaux. En outre, le CICR a organisé deux visites familiales en faveur d'un officier sud-africain détenu par le gouvernement angolais. Elles ont eu lieu au mois d'août, en présence d'un délégué.

Fluctuations de l'action d'assistance et logistique

De même que les années précédentes, l'action du CICR a connu, en 1985, des fluctuations saisonnières: une période d'activités intenses, au début de l'année, a été suivie d'un ralentissement, à partir du mois de juin et jusqu'au mois de septembre, en raison principalement d'une amélioration sensible de la situation nutritionnelle sur le Planalto, due, d'une part, à l'aide prodiguée par le CICR et, d'autre part, aux récoltes locales. Dès septembre, avec le retour de la «mauvaise saison», l'action d'assistance du CICR s'est à nouveau déployée pour atteindre, en décembre, quelque 170.000 bénéficiaires (1.601 tonnes de secours distribués), dans les provinces de Huambo, Bié et Benguela.

Outre les variations de type saisonnier, l'action du CICR a également subi plusieurs ralentissements pour des raisons de sécurité, à la suite d'incidents qui ont entraîné l'arrêt provisoire des activités d'assistance, principalement dans la province de Bié:

- à la demande des autorités angolaises, le CICR a suspendu une première fois son action dans la province de Bié, du 25 janvier au 6 février, pour des raisons de sécurité;
- toujours dans la province de Bié, le CICR a interrompu, de sa propre initiative, la plus grande partie de ses activités, du



12 février au 15 mars, à la suite d'un attentat commis contre le centre nutritionnel de Kuito;

- le 18 septembre, les vols CICR à destination de la province de Bié ont été stoppés après qu'un avion du CICR eut heurté une mine en se posant sur la piste de Chitembo. Ce premier incident n'a pas fait de victime, mais une deuxième mine a explosé un peu plus tard, tuant un employé local. Les vols sur les municipalités de la province de Bié ont repris au mois de novembre;
- dans la nuit du 21 au 22 novembre, des éléments armés ont attaqué le centre nutritionnel de Kuito et le camp de la Croix-Rouge angolaise de cette même localité. Les entrepôts du centre ont été détruits et ceux du camp pillés. Cet incident a entraîné l'arrêt des distributions à Kuito;
- au cours d'une attaque, le 23 décembre à Mungo (province de Huambo), deux des trois entrepôts du CICR ont été détruits;
- enfin, le 30 décembre, à Bailundo (province de Huambo), la maison d'un employé local du CICR a été l'objet d'un attentat causant la mort de deux de ses enfants; à la demande des autorités anglaises, les activités ont été suspendues dans cette municipalité.

Dans un pays où la plupart des routes et voies ferrées sont souvent impraticables pour des raisons de sécurité, où les pistes des aéroports sont parfois endommagées et les ports engorgés, le CICR a été confronté à des problèmes très

complexes pour acheminer régulièrement ses secours vers les provinces affectées et les lieux d'intervention choisis. De un à trois avions cargo ont été utilisés pour le transport des marchandises arrivant dans les ports de Lobito et de Namibe (environ 16.600 tonnes en tout) jusqu'aux principaux centres du Planalto: Huambo, Kuito et Benguela. De là, trois à six petits avions ont acheminé des secours vers les différentes municipalités. A deux reprises, un pont aérien a été organisé depuis Lusaka (Zambie) pour acheminer 400 tonnes de semences jusqu'à Huambo et Kuito. Quant au chemin de fer, il n'a pu être utilisé qu'occasionnellement, entre Huambo et Kuito. A la fin décembre 1985, le CICR disposait de 18 entrepôts dans les villes de Huambo (6), Kuito (3), Lobito (3), Benguela (2) et Namibe (4).

Assistance alimentaire et matérielle

Des distributions de vivres ont été organisées toutes les quatre à six semaines, notamment durant la période critique allant d'octobre à avril, en faveur des personnes déplacées du Planalto victimes du conflit. La ration moyenne de base a consisté en 12 kilos de nourriture par personne et par mois (8 parts de farine de maïs, 2 parts de haricots et 1 part d'huile).

Pendant la période de ralentissement de l'action, de juin à septembre, le CICR s'est efforcé de préparer la période critique suivante (d'octobre à avril), en constituant des stocks et en effectuant un recensement pour réévaluer les besoins nutritionnels de la population dans les villes et les villages des provinces secourues. Un programme de distributions de semences a été entrepris pour encourager les bénéficiaires réinstallés, ou les résidents, à travailler leurs terres et à

pourvoir à leurs propres besoins dès la prochaine récolte, en avril 1986. Par conséquent, les délégués ont distribué, en septembre et en octobre (début de la saison des pluies), 1.200 tonnes de semences à 80.000 familles des provinces de Huambo, Bié et Benguela (rations de 10 kg de maïs et 5 kg de haricots par famille).

Au total, pour 1985, environ 13.500 tonnes de secours (vivres et semences) ont été distribuées à une moyenne de 105.000 bénéficiaires par mois, dans les provinces de Huambo (à Mungo, Bailundo, Lunge, Alto Hama, Gove, Cuima et ville de Huambo), Bié (à Andulo, Nharea, Camacupa, Cuemba, Chitembo, Chinguar et Kuito) et Benguela (à Ganda et Cubal), pour un montant de 14.250.000 francs suisses.

En plus des secours alimentaires, une aide matérielle (vêtements, couvertures, savons) a été remise au bénéfice de groupes particulièrement démunis tels que, par exemple, les personnes quittant l'hôpital pour retourner dans leur village ou les familles des enfants soignés dans les centres de nutrition. Des personnes déplacées en provenance du Cunene, se trouvant dans des camps de la province de Huila (sud du pays), ont ainsi reçu des vêtements, en novembre. En outre, des secours ont été fournis à certaines institutions assistant des groupes de personnes dans le besoin (cuisine d'hôpitaux, orphelinats, etc). Le montant total de cette assistance non alimentaire pour 1985 a représenté 1,9 million de francs suisses.

Assistance médicale

EN FAVEUR DES PERSONNES DÉPLACÉES SUR LE PLANALTO.— Tout au long de 1985, les équipes médicales du CICR ont continué à visiter régulièrement les municipalités des provinces affectées de Bié, Benguela et Huambo (notamment en mai, juin, août et septembre), afin d'analyser l'évolution de l'état nutritionnel de la population et de réévaluer les programmes d'assistance en cours et les besoins des dispensaires ou des hôpitaux. Dans le but de renforcer les structures médicales existantes, le CICR a fourni des médicaments et du matériel médical pour une valeur de 434.100 francs suisses et il a assuré la formation du personnel local des hôpitaux et des dispensaires des provinces assistées.

Au début de 1985, le CICR a ouvert trois nouveaux centres de réhabilitation nutritionnelle dans la province de Huambo (Gove, São Pedro, en ville de Huambo et Cuima), portant à 22 le nombre de ces centres en fonction sur le Planalto. Durant le premier semestre, le CICR a soigné dans ces lieux une moyenne de 10.000 enfants sous-alimentés de moins de six ans, généralement accompagnés de leur mère. Ceux-ci ont reçu, quatre fois par jour, des repas composés d'une bouillie et complétés de lait enrichi, préparés sous le contrôle du personnel médical du CICR. Dans certains centres, des sections thérapeutiques, destinées à accueillir les enfants les plus gravement atteints, ont été créées spécialement. Grâce à l'amélioration générale de l'état de santé de la population, la plupart des centres de nutrition ont été fermés temporairement à la fin du mois de juin. De juin à septembre, seuls trois, puis quatre centres sont restés opérationnels, à Huambo et à Kuito. Certains ont été rouverts à partir du mois d'octobre.

En étroite coopération avec le personnel médical local formé par le CICR, les équipes médicales ont régulièrement organisé des sessions de consultations médicales : de janvier à décembre plus de 150.000 consultations ont ainsi été prodiguées. En avril, en raison des ravages causés par une épidémie de rougeole, une campagne de vaccinations a été entreprise et menée à bien dans tous les centres nutritionnels.

Egalement dans le domaine de la médecine préventive, les ingénieurs sanitaires du CICR ont supervisé les travaux de construction de puits et de latrines, ainsi que de protection des sources d'eau; chaque centre de nutrition a désormais son propre système d'approvisionnement en eau. Des travaux de construction ont également été effectués pour améliorer les conditions de vie dans les centres de nutrition.

EN FAVEUR DES BLESSÉS DE GUERRE.— Le CICR s'est efforcé de porter assistance aux blessés de guerre dans toutes les zones touchées par son action, en procédant à des évacuations médicales depuis des municipalités dépourvues d'installations vers les hôpitaux civils ou militaires provinciaux. En tout, durant la période considérée, 1.123 blessés de guerre et malades graves ont ainsi été transférés; 1.125 personnes ont été raccompagnées dans leur municipalité à la fin de leur traitement.

CENTRE ORTHOPÉDIQUE DE BOMBA ALTA (HUAMBO).— Depuis 1979, le CICR gère, avec le ministère de la Santé qui a pris le relais de la Croix-Rouge angolaise en août 1983, le centre de prothèses de Bomba Alta (banlieue de Huambo). Ce centre fonctionne sous la responsabilité de deux prothésistes et d'un physiothérapeute du CICR, assistés d'une cinquantaine d'employés locaux qu'ils ont formés. Les prothèses sont fabriquées à Bomba Alta et ajustées aux patients sur place. En 1985, le centre a presque doublé ses activités en faveur des amputés de guerre, fabriquant 1.897 paires de cannes anglaises et 572 prothèses; 514 patients ont été équipés.

En outre, un centre d'accueil («Abrigo»), géré conjointement par le ministère de la Santé, la Croix-Rouge angolaise et le CICR, a abrité et soigné en permanence les patients en attente d'être équipés de prothèses et les blessés en traitement ambulatoire à l'hôpital de Huambo.

Diffusion et information

Afin de sensibiliser les autorités et la population à l'action de la Croix-Rouge et au respect qui lui est dû (respect de l'emblème), un délégué du CICR chargé de la diffusion a organisé, en collaboration avec les responsables locaux de la Croix-Rouge angolaise, des séances d'information et de diffusion dans les différentes municipalités des provinces de Bié, Huambo et Benguela. A l'aide de brochures, d'affiches, de diapositives et de films, il s'est efforcé d'expliquer à un large public quels sont le rôle, les principes et les critères d'action du CICR.

Le rôle et les activités de la Croix-Rouge en général, et du CICR en particulier, ont également été présentés à l'occasion d'un cours de nutrition donné par un médecin du CICR à l'intention des étudiants et des professeurs de l'Université et du lycée de Huambo.

Relations avec l'UNITA

Les problèmes de sécurité rencontrés par les délégués sur le terrain ont été discutés régulièrement avec des représentants de l'UNITA, en Europe et en Afrique, afin d'obtenir les garanties indispensables à la continuation de l'action du CICR dans les régions conflictuelles.

Au cours de l'année, les délégués se sont rendus à trois reprises (en janvier, mars et août) dans le sud de l'Angola, où ils se sont entretenus avec des hauts responsables des problèmes de sécurité. Ces missions ont également abouti à la libération, par l'UNITA, les 16 mars et 6 août, de 31 personnes détenues par le mouvement (17 Philippins, 8 Portugais, 4 Britanniques et 2 Américains), lesquelles ont été remises au CICR qui a assuré leur transport jusqu'à Johannesburg, où elles ont été confiées aux autorités consulaires de leurs pays respectifs.

Le CICR a également fourni une assistance médicale d'urgence sous forme de matériel et de médicaments, en faveur des victimes du conflit, pour un montant d'environ 100.000 francs suisses.

AFRIQUE DU SUD

Vivement préoccupé par la situation de troubles intérieurs qui a prévalu en Afrique du Sud durant l'année 1985, particulièrement depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 21 juillet, dans un certain nombre de districts juridictionnels, le CICR, usant de son droit d'initiative statutaire, a offert ses services au gouvernement sud-africain pour contribuer à alléger les souffrances des personnes affectées. Le 17 janvier, par une lettre du Président Hay au Président de la République sud-africaine, M. P.W. Botha, ainsi que le 26 juillet, dans une note verbale adressée au ministère des Affaires étrangères, le CICR a sollicité l'autorisation de visiter toutes les personnes arrêtées pour raison de sécurité. Des démarches pour obtenir l'accès aux zones fermées par les forces de sécurité ont également été effectuées. A la fin de 1985, aucune réponse définitive n'avait été apportée à ces requêtes.

Dans le contexte des affrontements armés qui continuent d'opposer, au nord du territoire namibien, les forces sud-africaines aux combattants de la SWAPO, et en rapport avec l'adhésion par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels, le 18 octobre 1983, le CICR a entrepris des démarches auprès du gouvernement sud-africain en vue de parvenir à une entente qui lui permette de remplir son mandat de protection (visite à l'ensemble des prisonniers et internés pour des raisons liées au conflit, recherche de disparus, échanges de messages familiaux) et d'assistance en faveur des victimes de ce conflit. A la fin de l'année, ces discussions n'avaient pas abouti.

Au mois de mai, le délégué général pour l'Afrique s'est rendu à Pretoria afin de procéder, avec la délégation, à une réévaluation de l'action du CICR en Afrique du Sud, à la lumière des nouveaux développements internes dans ce pays.

Activités de protection et d'assistance

EN FAVEUR DES PERSONNES DÉTENUES.— La délégation du CICR basée à Pretoria a continué ses visites aux prisonniers de sécurité condamnés et aux personnes détenues à titre préventif en vertu de la Section 28 de l'*«Internal Security Act»* de 1982 (ISA), ces deux catégories étant les seules auxquelles les autorités de la République sud-africaine ont, jusqu'à présent, accordé l'accès au CICR. Comme chaque année depuis 1969, le CICR a effectué une série annuelle de visites: du 2 au 24 septembre, quatre délégués et un médecin venu de Genève se sont rendus dans huit lieux de détention, où ils ont rencontré 309 prisonniers de sécurité et sept détenus à titre préventif. A l'issue de cette série de visites, une aide matérielle a été fournie aux prisonniers de sécurité pour un montant de 1400 francs suisses.

En complément à son action de protection, le CICR a continué son programme d'assistance en faveur, soit d'ex-détenus de sécurité, soit de familles de détenus de sécurité se trouvant dans le besoin. Le nombre de bénéficiaires de cette action d'assistance a été de l'ordre de 400 personnes par mois. Des secours ont été fournis sous forme de colis de vivres et de couvertures, pour une valeur de 140.000 francs suisses. Le CICR a également pris en charge des frais de transport des personnes rendant visite à leurs proches parents en détention (pour un montant de 230.000 francs suisses), et financé des traitements médicaux.

— En plus de la démarche du Président Hay en janvier et en dépit de la réponse négative reçue en juin, le CICR, à la suite de la proclamation de l'état d'urgence dans plusieurs régions du pays, a présenté, le 26 juillet, une offre de services aux autorités, demandant l'accès, sur une base régulière, à toutes les personnes détenues aux termes de l'état d'urgence. Lors d'un entretien avec le chef de délégation du CICR à Pretoria, le 20 novembre, le ministre de la Loi et de l'ordre, M. Le Grange, a communiqué la réponse négative du gouvernement sud-africain.

— A l'instar des années précédentes, le CICR a réitéré ses démarches auprès des plus hautes autorités afin d'obtenir l'autorisation de visiter, selon ses modalités habituelles, les détenus de sécurité appartenant à d'autres catégories, soit, en particulier, les personnes détenues en vertu de la section 29 de l'*«ISA de 1982»*, les détenus inculpés (*«awaiting trial»*), les prisonniers de sécurité condamnés à mort et les personnes condamnées pour violence publique. C'est ainsi qu'en date du 13 juin, la délégation a adressé au ministre de la Justice, M. Coetzee, une note verbale demandant que le CICR puisse avoir accès aux détenus inculpés et aux prisonniers de sécurité condamnés à mort, lors de la série annuelle de visites, en septembre. Cette requête a reçu une réponse négative de la part des autorités sud-africaines, le 16 septembre. En outre la délégation de Pretoria a entrepris, sans succès, des négociations pour visiter les personnes condamnées pour violence publique en relation avec les troubles intérieurs.

— Enfin, se référant aux Conventions de Genève, le CICR a sollicité l'accès à 54 personnes, membres de la SWAPO, présumées capturées par les forces sud-africaines au cours d'incursions armées au sud de l'Angola, en juin et en

septembre. Cette demande a été rejetée par les autorités sud-africaines au mois de décembre. La délégation a également rappelé les obligations conventionnelles des parties relatives à la sépulture et à la transmission des renseignements concernant les morts.

— La délégation de Pretoria s'est également préoccupée du sort des détenus de sécurité au Venda, au Ciskei et au Transkei. Au **Venda**, trois prisonniers de sécurité condamnés ont été visités à la prison centrale de Thohoyandou au mois de novembre. Au **Ciskei**, les négociations entreprises dès décembre 1983 pour avoir accès aux prisonniers de sécurité ont permis de visiter, le 8 août, à la prison de Middledrift, selon les modalités du CICR, treize prisonniers de sécurité condamnés. Les mêmes démarches ont été poursuivies au **Transkei**, visant à relancer l'offre de services faite par le CICR en mai 1982, demandant l'accès aux détenus de sécurité. Aucune visite n'a pu être réalisée en 1985.

EN FAVEUR DE LA POPULATION DANS LES ZONES DE TROUBLES.— Dès le début de 1985, compte tenu de l'intensification des troubles intérieurs et afin d'offrir la meilleure protection possible aux victimes de ces situations, les délégués ont effectué une évaluation générale dans les provinces et les «homelands» les plus affectés. A la suite de cette évaluation, la délégation du CICR a été renforcée (onze délégués à la fin de l'année), ce qui a permis à ces délégués d'être présents régulièrement dans la plupart des zones troublées, maintenant des contacts avec la population, les autorités locales et les sections de la Société de la Croix-Rouge.

A partir de juin 1985, la délégation de Pretoria est intervenue systématiquement auprès du ministère des Affaires étrangères, chaque fois qu'elle s'est trouvée en possession d'informations concordantes et dignes de foi sur des exactions commises par les forces de l'ordre. La police a mené des enquêtes sur la base des allégations transmises par le CICR.

EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS EN PROVENANCE DU MOZAMBIQUE.— En l'absence d'autres organisations internationales, la délégation du CICR à Pretoria a dû faire face au problème des réfugiés qui avaient fui certaines régions du Mozambique en raison du conflit qui sévit dans ce pays.

A la suite d'une première mission d'évaluation effectuée en février dans la région frontalière entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, et qui est comprise entre le Venda, au nord, et le Swaziland, au sud, une action d'assistance limitée dans le temps a été organisée en faveur de près de 15.000 personnes réfugiées dans le district de Mhala (Gazankulu), où l'afflux des réfugiés était le plus important. Cette aide a consisté en couvertures, médicaments, matériel médical, savon et ustensiles de cuisine, pour une valeur de 204.000 francs suisses. Elle a constitué une assistance complémentaire pour les nouveaux arrivés qui ont été pris en charge par des organisations non-gouvernementales ou par leurs parents sur place. Un délégué en poste au Gazankulu a supervisé, en coopération avec les autorités et les organisations locales, les distributions qui ont été réalisées par le canal des hôpitaux. Jusqu'à la fin de 1985,

les délégués ont continué à suivre la situation des réfugiés mozambicains arrivant dans le Gazankulu et le KaNgwane.

Agence de recherches

En collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, la délégation de Pretoria a traité une centaine de cas relatifs à des demandes de recherches, de rapatriements, de transferts et de réunions de familles. Une trentaine de messages familiaux ont été échangés en cours d'année.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Afin de mieux faire connaître la Croix-Rouge et, ce faisant, d'organiser des activités dans les zones urbaines à forte densité noire du pays, la Croix-Rouge sud-africaine a mis sur pied, à fin 1985, avec l'appui du CICR, un programme d'action visant à recruter et à former une cinquantaine de collaborateurs appelés «community organizers» qui, basés dans les différents «townships», devraient être responsables du développement des activités de la Croix-Rouge et de la diffusion des principes du Mouvement dans tout le pays. De nouvelles sections de la Société nationale devraient ainsi être créées, en particulier dans les zones de peuplement noir, afin de développer les premiers secours, de faciliter l'évacuation des blessés, de former des secouristes et des travailleurs sociaux.

Tout au long de l'année, à l'occasion de leurs missions dans les «townships», ainsi qu'au Venda, au Ciskei et au Transkei, les délégués ont expliqué le rôle, les principes et les activités du CICR et de la Croix-Rouge. Diverses publications ont été distribuées à de nombreux interlocuteurs. En outre, le 9 octobre, le chef de la délégation a présenté à Potschefstroom un exposé portant sur le droit international humanitaire, le rôle et les activités du CICR, devant 350 membres des corps médicaux et sanitaires des forces armées sud-africaines.

NAMIBIE/SUD-OUEST AFRICAIN

Les opérations militaires qui se sont poursuivies, en 1985, entre les forces sud-africaines et la SWAPO, ont nécessité la poursuite des activités de protection et d'assistance du CICR en faveur des prisonniers de sécurité détenus en Namibie et des civils affectés par le conflit.

Dans ce contexte, les délégués basés à Windhoek ont renforcé leur présence au nord du pays, en zone conflictuelle, particulièrement en Owamboland, afin de suivre l'évolution de la situation, d'effectuer le travail «Agence» (recherche de personnes, collecte et distribution de messages familiaux, organisation de visites familiales), et de diffuser les règles essentielles du droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge.

Au cours de l'année 1985, le CICR a entrepris de nouvelles démarches auprès des autorités sud-africaines en vue de parvenir à une entente qui lui permette de mener à bien ses

tâches de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit, notamment des personnes détenues, conformément à son mandat.

Protection

Comme les années précédentes, les délégués ont effectué des visites trimestrielles, en mars, juillet et septembre, à la prison de Windhoek, où ils ont eu accès à neuf détenus qui avaient été arrêtés en vertu du décret N° 26 de l'administrateur général (AG 26) et qui avaient été vus pour la première fois en décembre 1984, aux prisonniers de sécurité condamnés (successivement au nombre de huit, sept et six en raison des libérations), ainsi qu'à certains prévenus («*awaiting trial*»). Le 10 avril, un membre de la SWAPO blessé, arrêté en juin 1984, a été visité à l'hôpital de Katatura ; il a ensuite été libéré au mois de mai. Le 26 septembre, les délégués ont visité, à la prison de Windhoek, 21 prisonniers de sécurité namibiens condamnés, récemment transférés de Robben Island (Afrique du Sud), conformément aux demandes répétées du CICR ; ces prisonniers ont été libérés peu après, le 14 novembre.

A la suite d'une vague d'arrestations intervenue en zone conflictuelle au début de 1985, le CICR a réitéré sa demande d'accès systématique aux personnes arrêtées en vertu du décret N° 9 de l'administrateur général (AG 9). Cette requête s'est une nouvelle fois heurtée au refus des autorités sud-africaines.

Parallèlement, les délégués ont poursuivi leurs démarches pour obtenir l'accès à tous les prisonniers de sécurité, y compris aux détenus sous interrogatoire, mais sans succès.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de la délégation de Windhoek a reçu, en 1985, 364 demandes de renseignements (recherches, rapatriements, réunions de familles), dont 189 ont concerné le conflit avec l'Angola ; 129 cas ont été résolus positivement. D'autre part, 238 messages familiaux ont été échangés par l'intermédiaire de la délégation, dont 228 avec l'Angola.

Assistance

Le CICR a poursuivi son action d'assistance aux familles de détenus et aux détenus récemment libérés, sur des bases similaires à celles en cours en Afrique du Sud.

Malgré les difficultés rencontrées pour entrer en contact avec les familles qui habitent parfois des régions peu accessibles, ce programme a augmenté de volume en 1985.

Un montant de 60.000 francs suisses a été consacré à l'assistance aux familles des détenus et aux secours remis lors des visites aux détenus. Des bons de transport ont été fournis aux familles, ce qui leur a permis de visiter leurs parents emprisonnés, soit à Robben Island, en Afrique du Sud, soit en Namibie/Sud-Ouest africain.

Plusieurs tournées d'évaluation effectuées à la fin de 1984 et au cours de 1985 au nord du pays (Owambo, Kavango,

Kaokoland), ainsi qu'au Damaraland et au Namaland, ont fait apparaître que la situation nutritionnelle de la population se trouvant en zone conflictuelle ou affectée par la sécheresse, était insatisfaisante. Aussi, un programme d'assistance a été lancé en faveur de certains groupes particulièrement vulnérables. Une assistance alimentaire (maïs, sucre, lait en poudre, matière grasse) a été fournie aux enfants souffrant de malnutrition dans deux écoles primaires du Damaraland (de janvier à décembre) et à Rehoboth (de janvier à avril). De plus, tout au long de l'année, des céréales riches en protéines ont été fournies par le canal des hôpitaux, aux nouveau-nés et aux enfants sous alimentés du Kavango. Enfin, des vivres ont été distribués dans le Namaland, ainsi qu'en faveur des blessés de guerre et des civils ayant subi les conséquences directes du conflit en Owamboland, en collaboration avec le département de la Santé. Le montant total de cette action d'assistance s'est élevé à environ 18.000 francs suisses.

Diffusion

Afin de mieux faire connaître les règles essentielles du droit international humanitaire, le rôle et les activités du CICR, les délégués ont présenté de nombreuses conférences illustrées de films, notamment dans les écoles secondaires et les hôpitaux de Windhoek, de l'Owambo et du Kavango. En mai, une série de huit cours sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge a été donné à l'intention de 40 recrues de l'Ecole de Police de Windhoek ; en décembre, un premier exposé a été présenté à 40 membres des forces armées sud-africaines. Enfin, au mois de novembre, la délégation a reçu l'autorisation du Commissaire de Police d'entreprendre un programme de diffusion dans 22 postes de police répartis dans tout le pays.

MOZAMBIQUE

Compte tenu de l'aggravation du conflit dans certaines régions du Mozambique, et grâce aux résultats positifs des négociations entreprises avec le gouvernement mozambicain, le CICR a renforcé, au début de 1985, sa présence et ses activités dans ce pays notamment en développant une action d'assistance médicale dans la province de Zambezia. Toutefois, à la suite d'un incident survenu le 31 juillet, au cours duquel un pilote et une infirmière du CICR furent grièvement blessés, le CICR a dû suspendre provisoirement ses activités sur le terrain. A la fin de 1985, celles-ci n'avaient pas repris, faute de garanties de sécurité suffisantes.

En mai, le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu à Maputo, où il a été reçu par le Président Samora Machel, ainsi que par le Dr Fernando Vaz, vice-ministre de la Santé. Ces entretiens ont permis, d'une part, de faire le point sur le démarrage de l'action d'assistance du CICR en zone conflictuelle et, d'autre part, d'aborder la question de la protection des personnes détenues en raison des hostilités. Le délégué général a rappelé l'offre de services faite par le CICR

en janvier 1984, à la suite des déclarations du Président de la République populaire mozambicaine qui invitait l'institution à visiter les personnes capturées lors du conflit. En dépit des déclarations des autorités mozambicaines, aucune autorisation du gouvernement n'était parvenue à fin 1985.

Pour sa part, le Président Hay a reçu, au siège du CICR à Genève, le ministre mozambicain du Commerce, M. Manuel Aranda da Silva, le 15 mars, ainsi que le ministre de la Santé, M. Pascoal Manuel Mocumbi.

Le CICR a également entretenu des contacts avec la RENAMO («Résistance nationale mozambicaine»), afin de discuter des questions humanitaires et des problèmes de sécurité.

Assistance médicale

A la fin janvier, une équipe du CICR qui effectuait une mission d'évaluation dans la province de Zambezia a constaté d'importants besoins médicaux résultant de la situation de conflit. En conséquence, un programme d'assistance médicale a été mis sur pied au début avril, comprenant deux volets: d'une part, l'approvisionnement en médicaments et en matériel médical des hôpitaux de Quelimane et de Mocuba, ainsi que des dispensaires de districts, selon les besoins; d'autre part, l'évacuation, par avion, des blessés de guerre et des grands malades vers les hôpitaux de districts, puis leur retour dans leurs foyers.

Afin de concrétiser ce projet, des médicaments, du matériel médical et le soutien logistique indispensable (véhicules et carburant) ont été acheminés à Beira et à Quelimane; en raison de l'insécurité du réseau routier, un petit avion a été affecté à cette action à partir de mars. Dès le mois d'avril, une infirmière du CICR basée à Quelimane, assistée de trois employées locales, a visité régulièrement 13 centres sanitaires, ainsi que les deux hôpitaux chirurgicaux du district, et distribué des secours, selon les besoins. Elle a également organisé 106 évacuations et 145 retours chez eux de blessés et malades.

La valeur totale de cette action s'est élevée à 180.000 francs suisses.

Les missions d'évaluation prévues à partir de juillet dans les provinces conflictuelles de Niassa, Tete et Manila ont été abrégées ou reportées pour des raisons de sécurité. En effet, le 31 juillet, un petit avion du CICR marqué de l'emblème de la Croix-Rouge a été la cible de tirs, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Luabo, où les délégués allaient procéder à l'évacuation d'un blessé sur l'hôpital de Quelimane. Ses deux occupants ont été blessés de plusieurs balles. A la suite de cet incident, le CICR a suspendu ses vols à l'intérieur des provinces et entamé des négociations pour obtenir de nouvelles garanties de sécurité. A la fin de l'année, les activités du CICR à l'intérieur du pays n'avaient toujours pas repris.

*
* *

L'action du CICR en faveur des invalides de guerre mozambicains, concrétisée depuis le 1^{er} avril 1981 par l'activité

du centre orthopédique de l'hôpital central de Maputo, s'est poursuivie et développée en 1985. L'accord de coopération technique passé entre le ministère de la Santé et le CICR a été reconduit pour une année. En 1985, ce centre a été en mesure d'augmenter considérablement sa production de membres artificiels: deux techniciens du CICR, assistés de 18 employés locaux expérimentés, ont fabriqué 269 prothèses, 861 paires de cannes et 49 fauteuils roulants; 275 patients ont été équipés. En août, un atelier pour l'entretien et la réparation des prothèses a été ouvert par le CICR à l'hôpital central de la ville de Beira, auquel a été affecté un technicien orthopédiste mozambicain aidé de trois assistants.

A la fin janvier, le centre de prothèses de Maputo a reçu la visite du Dr Gallino, membre du Comité, et du Dr Russbach, médecin-chef de l'institution. Le spécialiste du CICR en orthopédie a effectué pour sa part deux missions au Mozambique, en février et en octobre.

Agence de recherches

La délégation de Maputo a traité 139 demandes de renseignements (recherches, transferts, réunions de familles); 26 ont été résolues positivement.

Diffusion

Au mois d'août, un délégué chargé de la diffusion a rejoint la délégation et a concentré ses efforts sur la préparation d'un projet de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, à l'intention des membres de la Société nationale et des forces armées.

En novembre, à l'occasion de la réunion de tous les secrétaires généraux et des présidents des sections provinciales de la Croix-Rouge mozambicaine, les délégués ont présenté un exposé/bilan des activités du CICR au Mozambique.

ZIMBABWE

La délégation régionale de Harare, qui couvre, outre le Zimbabwe, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et la Zambie, a joué un rôle important en tant que base logistique pour les actions d'urgence menées par le CICR en Angola et au Mozambique.

Au Zimbabwe, le CICR a réitéré sa disponibilité pour entreprendre une action de protection et d'assistance en faveur des personnes victimes des événements. De passage à Harare, du 20 au 24 mai, le délégué général pour l'Afrique a été reçu, notamment, par le ministre zimbabwéen de l'Intérieur, M. Simbi Mubako, avec lequel il a abordé la question de la situation intérieure du pays, en particulier à la suite de la prorogation de l'état d'urgence jusqu'au 26 janvier 1986, et en rappelant l'offre de services faite par le CICR en 1983 en vue de visiter les prisonniers de sécurité (cette offre n'a reçu aucune réponse en 1985). Ces entretiens ont été également l'occasion

de rappeler l'importance des Protocoles additionnels, en vue d'une éventuelle adhésion du Zimbabwe à ces instruments du droit international. Un mémorandum à ce sujet a été remis au ministère des Affaires étrangères en septembre. Dans le domaine de l'Agence de recherches, la délégation a soutenu le travail effectué par la Société nationale. Elle a continué de traiter les cas de demandes de recherches de personnes disparues (une centaine environ), en provenance du Zimbabwe et des autres pays couverts par la délégation, et elle a transmis des messages familiaux destinés, pour la plupart, à des personnes du Matabeleland.

Assistance médicale

En réponse à une demande du ministère de la Santé, et à la suite d'une mission au Zimbabwe du spécialiste du CICR pour les questions orthopédiques, un accord tripartite avait été signé le 20 décembre 1984, entre le CICR, le ministère de la Santé et la Société nationale, pour la création d'un centre orthopédique à Bulawayo, chef-lieu du Matabeleland, en faveur des handicapés de guerre civils. En janvier 1985, le Dr. Gallino, membre du Comité du CICR, ainsi que le Dr. Russbach, médecin-chef de l'institution, se sont rendus au Zimbabwe afin de contrôler la mise en route de ce projet, qui a été inauguré officiellement le 24 octobre. Le centre a toutefois commencé de fonctionner dès le mois de juin, géré par quatre techniciens orthopédistes du CICR. A la fin décembre, 72 patients avaient été équipés de prothèses, et 735 paires de béquilles avaient été fabriquées.

Diffusion

Comme par le passé, la délégation régionale a concentré ses efforts sur la mise en œuvre des programmes de diffusion du droit international humanitaire, des principes et des activités de la Croix-Rouge, en particulier auprès des membres des Sociétés nationales des pays couverts par la délégation. Deux séminaires portant sur ces questions ont été organisés au Malawi et au Lesotho (*voir sous ces pays*). En outre, un manuel du CICR sur les règles à observer par les combattants a été traduit dans les langues de ces régions.

AUTRES PAYS

— Le délégué régional basé à Harare s'est rendu au **Botswana** à deux reprises, en février et en juillet, afin de maintenir les contacts avec les autorités et la Société nationale. A l'occasion de ces missions, il a visité le camp de Dukwe où vivent des réfugiés en provenance du Zimbabwe. A la demande du gouvernement, une aide financière de quelque 22.000 francs suisses a été accordée par le CICR en vue d'agrandir la clinique du camp. Les travaux ont commencé dans le courant de l'automne.

En outre, un programme de coopération entre le CICR et la Croix-Rouge du Botswana a débuté en 1985, en particulier dans le domaine de l'Agence de recherches et de la formation de personnel.

— Afin de maintenir les contacts avec la Société nationale et de reprendre les questions en suspens avec les autorités, notamment le sujet de la protection des prisonniers de sécurité, le délégué régional du CICR basé à Harare a séjourné au **Lesotho** en février, puis en juillet. Ces missions ont également été consacrées à la préparation, en collaboration avec la Croix-Rouge du Lesotho, d'un séminaire de diffusion qui a eu lieu à Maseru le 13 août, et au cours duquel le droit international humanitaire, les principes et les activités de la Croix-Rouge ont été présentés à un nombreux public composé notamment de représentants de neuf ministères, de l'armée, de la police et des services pénitentiaires. Le chef de la division juridique du CICR a également participé à ce séminaire.

— Du 26 au 28 février, le délégué régional basé à Harare s'est rendu au **Malawi**, afin de s'entretenir avec les autorités de ce pays et de traiter avec la Société nationale des possibilités de collaboration en matière d'Agence de recherches, de diffusion et de préparation aux secours d'urgence en cas de catastrophe.

A cette occasion, le principe d'un séminaire sur la mission et les activités du mouvement de la Croix-Rouge et sur le droit international humanitaire, destiné aux responsables du gouvernement, a été accepté. Ce séminaire, organisé par le CICR et la Croix-Rouge du Malawi, a eu lieu du 31 juillet au 2 août: plus de vingt représentants de quatorze ministères, ainsi que des responsables de la Société nationale y ont participé. Le chef de la division juridique du CICR était également présent.

En outre, la délégation a fourni, via la Croix-Rouge du Malawi, une aide matérielle et financière de l'ordre de 6.600 francs par mois, afin de couvrir les besoins immédiats des réfugiés nouvellement arrivés sur sol malawien en provenance du Mozambique.

— A partir de juin 1985, les activités du CICR au **Swaziland**, couvertes jusqu'alors par la délégation de Maputo, ont été suivies par le délégué régional basé à Harare. Le CICR a fourni une aide de l'ordre de 25.000 francs suisses à la Société nationale dans le cadre de son programme de préparation aux situations d'urgence.

— Au cours d'une mission effectuée à Lusaka du 11 au 13 mars, le délégué régional basé à Harare s'est entretenu avec des représentants des ministères de la Défense, des Affaires étrangères et des Affaires sociales, abordant notamment les questions de la protection des détenus de sécurité et de l'adhésion de la **Zambie** aux Protocoles additionnels de 1977.

Les 24 et 25 avril, le délégué régional a participé à un séminaire de diffusion de l'armée zambienne, qui réunissait quelque 200 officiers supérieurs, dont l'état-major du Président de la République, les chefs des différents corps d'armée, l'état-major général, le ministre de la Défense et ses adjoints. Il y a présenté une conférence illustrée de films sur le droit

international humanitaire et les activités du CICR, qui a été suivie d'une journée de discussions.

Enfin, à la suite d'une évaluation effectuée en octobre par un infirmier du CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge zambienne, dans les districts de Ruangwa, Katete, Petauke et Chadiza, le CICR a fourni une assistance d'urgence (nourriture, tentes, couvertures, fournitures médicales, pour une valeur de 52.000 francs suisses), en faveur d'environ 4.000 réfugiés ayant fui les combats au Mozambique. Cette action d'assistance a été reprise par la Ligue, le 24 novembre.

Afrique orientale

ÉTHIOPIE

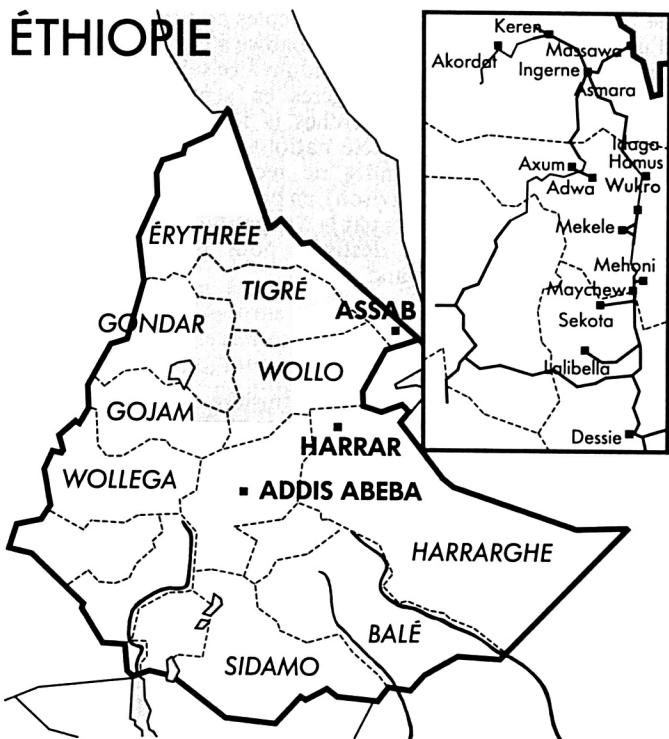
Tout en poursuivant ses activités traditionnelles dans le cadre du conflit de l'Ogaden et de ses séquelles, le CICR a axé l'essentiel de son action sur l'aide aux victimes des conflits internes sévissant au nord du pays, victimes dont le sort a été considérablement aggravé par la sécheresse.

Comme les années précédentes, le CICR a conduit ses activités en étroite collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, partout où cela était possible. Agissant conformément à ses principes de neutralité et d'indépendance, la délégation du CICR a également entretenu des contacts réguliers avec les responsables de l'organisme gouvernemental de coordination, la « Relief and Rehabilitation Commission » (RRC), pour les informer des activités du CICR, aux fins, notamment, de permettre une bonne coordination entre les agences et le gouvernement.

Le directeur des Activités opérationnelles du CICR, M. Jean-Pierre Hocké, s'est rendu à deux reprises à Addis Abeba. Il y a notamment rencontré, le 21 février, M. Berhanu Bayeh, ministre du Travail et des Affaires Sociales, et M. Goshu Wolde, ministre des Affaires étrangères; le 27 avril, il a été reçu par le Président Mengistu Haile Mariam, entouré de M. Fikré Selassié Wogderess, vice-Président du Conseil des ministres, et du Dr. Dawit, Président de la Croix-Rouge éthiopienne. Au cours de ces discussions, tous les sujets concernant le CICR ont été abordés, notamment les problèmes liés à l'action d'assistance du CICR et les questions de protection.

Plusieurs autres missions ont été effectuées à partir de Genève: en janvier, le Dr Gallino, membre du Comité, et le Dr Russbach, médecin-chef du CICR, ont visité le centre orthopédique de Debré Zeit, l'atelier de prothèses d'Asmara, ainsi que le centre nutritionnel du CICR à Mekele et les camps de réfugiés qui entourent cette localité; au début de juillet, M. Jäckli, membre du Comité, a assisté, à Addis Abeba, à l'ouverture des manifestations marquant le 50^e anniversaire de la Croix-Rouge éthiopienne; à la fin avril, le délégué général adjoint pour l'Afrique s'est rendu en Ethiopie afin de faire le point avec la délégation sur les activités du CICR dans ce pays.

A la fin de l'année, la délégation du CICR en Ethiopie comprenait un effectif de 64 personnes, plus 256 employés



locaux et 1.407 journaliers. En outre, le CICR a été soutenu, en 1985, par un total de 48 spécialistes (médecins, ingénieurs sanitaires, infirmières, administrateurs, mécaniciens etc.) mis à disposition par les Croix-Rouges d'Australie, d'Autriche, du Canada, du Danemark, de Finlande, de France, d'Irlande, d'Islande, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de Suède.

Protection

En 1985, le CICR a été autorisé par le gouvernement éthiopien à poursuivre ses visites conventionnelles aux prisonniers de guerre somaliens détenus dans le cadre du conflit de l'Ogaden: en mai, 202 prisonniers de guerre ont été visités à la prison régionale de Harrar et dix à la prison d'Awasa (Sidamo). Au mois d'octobre, treize prisonniers de guerre somaliens capturés en septembre ont été enregistrés et visités pour la première fois. En outre, les délégués du CICR ont maintenu un contact régulier avec les détenus, en leur apportant, tous les mois, des secours médicaux et alimentaires.

Ainsi qu'en 1983 et en 1984, le CICR a renouvelé auprès des autorités sa demande concernant la libération et le rapatriement de 26 prisonniers de guerre somaliens rapatriables pour raisons médicales, selon les termes des articles 109 et 110 de la 3^e Convention. A la fin avril, le CICR a proposé aux autorités éthiopiennes et somaliennes de procéder au rapatriement simultané, pour raisons médicales, de 26 prisonniers de guerre somaliens et de 23 prisonniers de guerre éthiopiens. L'opéra-

tion n'a toutefois pas pu être réalisée, les autorités somaliennes ayant notifié le CICR de son ajournement.

Enfin, le CICR a poursuivi ses démarches aux fins d'avoir accès à toutes les personnes détenues en raison des événements, notamment dans le cadre des conflits au nord du pays, en particulier lors des missions à Addis Abeba du directeur des Activités opérationnelles, en février et en avril. A la fin 1985 ces démarches n'avaient pas abouti.

Agence de recherches

En 1985, l'Agence de recherches a traité 325 messages familiaux en rapport avec le conflit de l'Ogaden (messages émis par les prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie; messages reçus des prisonniers de guerre éthiopiens incarcérés à Mogadishu, à l'intention de leurs familles en Ethiopie); 30 messages en provenance de Mogadishu ont pu être distribués.

Afin de recueillir un maximum d'informations sur la problématique des personnes séparées dans le cadre du programme gouvernemental de réinstallation de populations dans le sud-ouest du pays, et afin de favoriser, par la suite, les réunions de familles, le CICR a mis sur pied, en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, un service Agence *ad hoc* au sein de la Société nationale. Un délégué du CICR a été affecté à cette tâche dès le début du mois de mai. Dans un premier temps, de juin à septembre, des équipes conjointes CICR/Croix-Rouge éthiopienne ont ainsi évalué la situation et sensibilisé le personnel des branches locales de la Société nationale au problème des familles séparées dans les régions de départ du Tigré et du Wollo. Dans un deuxième temps, une mission similaire aurait dû être conduite dans les zones de réinstallation proprement dites, au sud-ouest du pays. Toutefois, malgré des demandes répétées au plus haut niveau, ni le CICR, ni la Croix-Rouge éthiopienne n'avaient pu accéder à ces régions à la fin de 1985.

Dans le cadre de ces transferts de population, l'Agence de recherches a reçu 151 demandes de recherches et de réunions de familles, parmi lesquelles 102 ont pu être résolues positivement; 241 messages familiaux ont été remplis, dont 60 ont pu être distribués.

Assistance

Le sort des populations au nord de l'Ethiopie, affectées à la fois par des conflits prolongés et par une grave sécheresse, a posé au CICR un des défis majeurs de ces dernières années. Compte tenu des résultats des évaluations médico-nutritionnelles conduites sur le terrain par les délégués qui ont révélé d'énormes besoins supplémentaires, l'action d'assistance du CICR visant à atteindre les victimes là où elles se trouvent a été considérablement développée pour atteindre près d'un million de personnes, dans des régions où le CICR était souvent le seul à même de réaliser des programmes d'envergure. La somme des secours distribués par le CICR à représenté 106.300 tonnes pour un montant de 105.500.000

francs suisses (dont 228.400 francs suisses pour les prisonniers de guerre). Les secours alimentaires en ont constitué la quasi totalité, soit 100.000.000 de francs suisses. Quant à l'assistance médicale fournie, elle s'est élevée à environ 1.000.000 de francs.

Pour des raisons logistiques, les régions assistées par le CICR à partir d'Addis Abeba ont été divisées en deux zones: la première, couvrant le nord du Tigré et l'Erythrée, dépendait du port de Massawa; la seconde, au sud, comprenant le nord Wollo, le Gondar et la région de Maychew (Sud Tigré) était approvisionnée principalement par le port d'Assab. Depuis les ports, les secours ont été acheminés jusqu'aux entrepôts principaux (Asmara, Addis Abeba et Dessie) par des véhicules loués à des compagnies locales, puis, de là, sur le terrain (45 petits entrepôts à fin décembre) par des véhicules du CICR (85 camions, 63 remorques et 71 autres véhicules à fin 1985). En raison des graves difficultés rencontrées dans le transport routier (problèmes dus à l'insécurité ou à l'état des routes lors de la saison des pluies), le CICR a également recouru aux transports aériens: durant presque toute l'année, 3 à 4 avions cargo ont été utilisés à partir d'Asmara et d'Addis Abeba pour le ravitaillement du Tigré (Mekele et Axum) et du Wollo (Lalibella). En outre une flotte comprenant jusqu'à 5 petits avions a desservi les régions disposant de pistes d'atterrissement.

ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES SECOURS.— L'opération de secours conjointe («Joint Relief Operation») lancée en 1980 par le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne, s'est amplifiée de façon considérable en 1985 pour répondre aux besoins constatés en début d'année lors des missions d'évaluation. Elle a passé de 5.276 tonnes en faveur d'environ 370.000 bénéficiaires en janvier, à 10.877 tonnes en faveur de quelque 720.000 bénéficiaires en juin, chiffres qui se sont maintenus à ce niveau tout le reste de l'année. Des distributions générales adaptées à chaque type de situation ont été effectuées sur une base mensuelle, selon le système du «landbridge» (dans plus de 90% des cas): les bénéficiaires se sont rendus, à une date fixée, dans un lieu précis, pour y recevoir une ration moyenne de 15 kg de nourriture (farine, haricots, huile végétale) par personne et par mois, équivalant à environ 2.200 calories par jour, et retourner ensuite dans leurs villages jusqu'à la prochaine distribution. Afin de favoriser la réinstallation des populations dans leurs villages d'origine, le CICR a également entrepris de distribuer des semences et des outils de base, dès le début de la saison des pluies. De mai à octobre, 4.818 tonnes de semences (blé, teff, maïs), soit 25 kg par famille, et des houes, ont ainsi été fournies.

Les distributions se sont généralement déroulées dans le calme et conformément aux modalités prévues; toutefois, à quelques occasions, des incidents de sécurité ou des difficultés liés au programme de réinstallation du gouvernement ont contraint le CICR à interrompre ponctuellement ses activités. Des démarches à ce propos ont été effectuées aussi bien auprès des autorités locales qu'à Addis Abeba.

En outre, au sud du Tigré (Mehoni) et au nord du Wollo (Sekota), un avion du CICR a largué des secours dans des régions complètement isolées par les intempéries.

Au total, en 1985, l'opération de secours réalisée par le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne a permis de distribuer

quelque 106.000 tonnes de secours (vivres, tentes, couvertures, semences) aux victimes civiles, en Erythrée (30.000 tonnes dans 17 lieux de distribution), au Tigré (50.000 tonnes dans douze lieux), au Wollo (19.000 tonnes dans cinq lieux), au Gondar (6000 tonnes dans sept lieux) et en Hararghe (1000 tonnes).

ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE MÉDICAL.— Aux fins d'évaluer et de contrôler l'état de nutrition des populations assistées et d'adapter l'action aux besoins constatés, les équipes médicales du CICR ont visité régulièrement les villages de personnes déplacées dans les provinces septentrionales du pays. Ces évaluations ont été plus intensives en début d'année et à partir de septembre.

Les programmes de réhabilitation nutritionnelle en faveur des enfants souffrant de malnutrition grave sont restés la priorité. En cours d'année, neuf centres de nutrition thérapeutique ont été opérationnels au Tigré (Axum, Adwa, Maychew, Mehoni, Idaga Hamus, Wukro, Mekelle) et en Erythrée (Akordat, Ingerne). Ils ont accueilli au total 30.000 enfants en bas âge et leur mère, qui ont reçu durant leur séjour (trois à six semaines en moyenne) quatre à six repas par jour ainsi que des soins sous le contrôle du personnel médical du CICR. A la suite d'une évaluation des ressources en eau potable par un hydrologue du CICR, en mai, des réservoirs d'urgence et des points de distribution d'eau potable ont été installés dans la plupart des centres de nutrition. Vers la fin de l'année, l'état de santé des populations s'était amélioré dans l'ouest et le sud du Tigré, le Wollo et le Gondar, tandis que d'autres régions continuaient d'être fortement affectées en Erythrée (Akele Guzai, basses plaines côtières et nord des provinces d'Akordat, de Keren et de Sahil) et au Tigré (région centrale, à l'est et à l'ouest de la route principale traversant la région de Mekele). En conséquence, six centres de nutrition ont pu être fermés en novembre et en décembre, alors que trois centres restaient opérationnels dans le Tigré, où étaient soignés quelque 1.300 enfants sous-alimentés. Le CICR a toutefois conservé les structures nécessaires lui permettant de remettre sur pied rapidement un programme d'assistance en cas de nécessité.

Dans le domaine de la réhabilitation orthopédique, la responsabilité des deux centres de rééducation (pose de prothèses et physiothérapie) d'Asmara et de Harrar a été, comme prévu, progressivement transférée du CICR à un organisme national, la «Rehabilitation Agency for Disabled»; dès la fin juin, les deux centres étaient dirigés par des spécialistes locaux. Toutefois, un technicien du CICR est retourné sur place à titre de conseiller, au début décembre, afin de collaborer au bon fonctionnement des ateliers, en coopération avec le ministère du Travail et des Affaires sociales, ainsi qu'avec le Fonds pour les handicapés.

Durant les six premiers mois de l'année, quatre spécialistes en orthopédie du CICR, assistés de 21 employés locaux en formation, ont fabriqué 91 prothèses et 37 orthèses.

Diffusion et information

L'affluence en Ethiopie des correspondants des médias internationaux a nécessité la présence quasi permanente à

Addis Abeba de deux délégués chargés de l'*information*. Ceux-ci ont accueilli, dans la capitale, puis guidé sur le terrain les nombreux journalistes, visiteurs de marque et envoyés des Sociétés nationales, venus se rendre compte de l'ampleur des besoins et du déroulement de l'action de secours. Un film, «La stratégie de l'urgence», sur l'opération d'assistance de la Croix-Rouge en Ethiopie a été réalisé à l'intention du grand public et des Sociétés nationales.

Afin de faciliter le développement de l'action et de renforcer la protection du personnel de la Croix-Rouge, une campagne de *diffusion* a été menée par le CICR et la Société nationale, sous forme de conférences portant sur les règles essentielles du droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge, à Addis Abeba, en Erythrée et au Tigré. Ces présentations, illustrées de films, ont touché entre 10.000 et 45.000 personnes par mois. Les délégués ont également pris part à la formation de cadres de la Croix-Rouge de la Jeunesse éthiopienne. En outre, un séminaire organisé par le CICR en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne et intitulé «Journalistes éthiopiens et droit international humanitaire», s'est tenu à Addis Abeba du 19 au 21 décembre; il a réuni une cinquantaine de participants de tout le pays, travaillant pour la presse, la radio et la télévision, ainsi que des représentants ministériels, de la police et du parti.

Soudan

Afin de répondre aux besoins d'urgence des personnes civiles déplacées dans le Tigré et en Erythrée en raison des conflits et de la sécheresse, et pour freiner leur afflux vers le Soudan, la délégation de Khartoum a intensifié son programme d'assistance en faveur de ces populations, soit à la frontière, soit sur territoire éthiopien. Les autorités soudanaises, avant et après le coup d'Etat du 6 avril, ont été informées de l'évolution de la situation. Le chef de la délégation de Khartoum a pris contact, dès le mois de mai, avec le nouveau gouvernement, notamment le ministre des Affaires étrangères, M. Ibrahim Taha Ayoub, le ministre de la Défense, le général Osman Abdellah, ainsi qu'avec le chef de la Sécurité de l'Etat, le général El Sirr. Le 3 août, M. Bornet, délégué général du CICR pour l'Afrique, a été reçu à Khartoum, par le nouveau chef de l'Etat, le général Abdul Rahman Swareddahab, accompagné de son vice Premier ministre et ministre de l'Irrigation, M. Samuel Aru Bol. Outre la problématique de l'action du CICR dans la Corne de l'Afrique, ces entretiens ont permis d'aborder la question d'une éventuelle action du CICR en faveur des victimes du conflit au sud du Soudan, dans les provinces de Upper Nile, Bahr el Gazal et Equatoria. Les autorités soudanaises ont donné leur accord de principe pour une action du CICR en zone conflictuelle, précédée d'une évaluation des besoins. Toutefois, malgré l'intensification des activités militaires, aucune mission d'évaluation n'a pu être entreprise en 1985, les négociations avec le SPLM («Sudan People's Liberation Movement») n'ayant pas abouti.

*
* * *

Le 5 janvier, le CICR a eu la grande douleur de perdre un délégué, M. Michel Zufferey, dans un accident de voiture survenu près du Wad Medani. M. Zufferey, qui était entré au CICR en 1972, avait effectué des missions notamment au Bangladesh, en Angola, au Liban, au Pakistan, au Tchad et au Soudan.

Assistance

Le CICR a fourni une aide d'urgence aux réfugiés éthiopiens affluent à la frontière soudanaise, compte tenu de la précarité des structures d'accueil au Soudan. De janvier à mai, puis en septembre, des secours pour une valeur de 390.000 francs suisses ont été soit distribués directement dans des lieux d'accueil à la frontière, soit remis à la Croix-Rouge suisse à l'intention des nouveaux arrivés des camps de Wad Sheriffe et de El Fao; de même une assistance ponctuelle a été remise à différentes organisations religieuses.

En 1984, avec l'assentiment des autorités soudanaises, le CICR ouvrait un centre orthopédique à Kassala, en faveur tant des victimes des conflits en Ethiopie que des amputés soudanais. En 1985, ce centre a fonctionné sous la responsabilité de deux orthopédistes et d'un physiothérapeute du CICR, qui se sont également occupés de la formation du personnel local. L'atelier orthopédique de Kassala a ainsi fabriqué 236 prothèses et orthèses; 137 patients ont été équipés. A partir du mois de mai, les orthopédistes du CICR ont également donné des consultations régulières aux patients nécessitant des soins spécialisés dans le camp de réfugiés de Wad Sheriffe, géré par la Croix-Rouge suisse, et, dès octobre, dans le camp «KM 26», géré par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au début de février, le centre de Kassala a reçu la visite du Dr Gallino, membre du Comité du CICR, accompagné du médecin chef de l'institution, le Dr Russbach.

*
* *

Simultanément, le CICR a développé une action d'assistance en Erythrée et au Tigré.

En **Erythrée** une action d'assistance en faveur de victimes du conflit et de la sécheresse a débuté en juillet. De juillet à décembre, environ 2.300 tonnes de secours (vivres, couvertures, vêtements, ustensiles de cuisine) ont été acheminés du Soudan à l'intention de quelque 30.000 personnes déplacées. Des délégués et du personnel médical CICR ont régulièrement contrôlé les distributions effectuées par l'ERA («Eritrean Relief Association»). Une aide médicale a également été fournie en faveur des victimes du conflit et de la sécheresse en Erythrée.

Au **Tigré**, les activités de secours en faveur des victimes se sont intensifiées en mars, lorsque l'infrastructure de la délégation a été renforcée par l'arrivée de 30 nouveaux camions. Au total, environ 8.400 tonnes de secours ont été acheminées en 1985, compte tenu d'une interruption entre

juillet et octobre en raison des pluies, en faveur de quelque 50.000 bénéficiaires. Durant les mois de mai et juin, 400 tonnes de semences ont également été fournies en même temps que des outils agricoles. Dans le domaine médical, le CICR a contribué à la mise en place de centres de nutrition, de puits et d'installations sanitaires, ainsi qu'à l'enseignement des principes de base de leur fonctionnement au personnel du REST («Relief Society of Tigray»). Des soins ont été donnés aux personnes déplacées atteintes d'une forte épidémie de diarrhée qui a provoqué de nombreuses victimes au Tigré ouest. En outre, des médicaments et du matériel médical ont été fournis pour une valeur globale de 604.000 francs suisses.

Protection

A la fin janvier, deux délégués et un médecin du CICR ont visité 141 anciens prisonniers de guerre soudanais. Ceux-ci avaient été détenus à N'Djamena, puis libérés en octobre et en décembre 1984, et transférés directement à El Fasher, leur lieu d'origine, où ils se trouvaient à la disposition de la sécurité soudanaise pour interrogatoire. En mars, ces personnes ont été libérées et ont pu rejoindre leurs familles. Ils ont bénéficié d'une aide matérielle du CICR, pour un montant d'environ 4700 francs suisses.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Khartoum a exercé ses activités principalement en faveur des personnes réfugiées d'Ouganda et d'Éthiopie, avec le concours de ses bureaux installés à Gedaref, Kassala, Port-Soudan, Juba et Yei, et par le biais de missions itinérantes. En 1985, l'Agence a reçu en tout 1.035 demandes de recherche de personnes disparues et de réunions de familles concernant, notamment, 580 Ougandais et 415 ressortissants éthiopiens; 563 cas ont pu être résolus positivement. En outre, 513 messages familiaux ont été distribués.

SOMALIE

Depuis le mois d'août 1982, le CICR dispose d'une délégation permanente à Mogadishu et s'efforce de remplir son mandat conventionnel dans le cadre du conflit de l'Ogaden et de ses séquelles.

Protection

En 1985, comme en 1984, malgré de multiples démarches, notamment lors d'un entretien, le 21 juillet, avec le général Mohamad Ali Samatar, ministre de la Défense, le CICR n'a pas été autorisé à visiter, selon les procédures définies par les Conventions de Genève, les prisonniers de guerre éthiopiens et le prisonnier cubain détenu en Somalie. Les autorités n'ont,

en effet, pas accepté le principe de l'entretien sans témoin prescrit par l'article 126 de la III^e Convention. Cela a considérablement limité l'action de protection du CICR.

Un médecin du CICR a cependant pu examiner 213 prisonniers de guerre éthiopiens et le prisonnier de guerre cubain incarcérés à la prison centrale de Mogadishu, à Afgoï et à Gezira, à l'occasion d'une visite médicale, en février.

En 1985, le CICR a continué de négocier avec les autorités somaliennes le rapatriement de 23 prisonniers de guerre éthiopiens blessés et malades, conformément aux articles 109 et 110 de la III^e Convention. A la fin avril, le CICR a proposé aux autorités somaliennes et éthiopiennes de procéder au rapatriement simultané, pour raisons médicales, de 23 prisonniers de guerre éthiopiens et de 26 prisonniers de guerre somaliens. L'opération n'a malheureusement pas pu être réalisée en 1985, faute de l'accord des autorités somaliennes.

Le CICR a requis expressément, également pour raison de santé, le rapatriement du prisonnier de guerre cubain détenu depuis 1979 à Afgoï, rappelant la démarche effectuée par le Président Hay auprès du Président Siad Barre à ce propos, en février 1984. Aucune réponse des autorités somaliennes n'était parvenue à la fin de 1985.

Assistance matérielle et médicale

En 1985, le CICR a continué à fournir une assistance matérielle aux prisonniers de guerre incarcérés à Gezira, à Afgoï, et à la prison centrale de Mogadishu, ce qui a permis à ses délégués de maintenir le contact avec les détenus. Au total, 55 tonnes de vivres (principalement des fruits et des légumes frais) ainsi que des articles de loisirs et de toilette ont été distribuées sur une base bi-mensuelle pour une valeur d'environ 127.000 francs suisses.

A l'occasion de la visite médicale effectuée en février, des médicaments et du matériel sanitaire pour une valeur de 5.000 francs suisses ont été remis aux dispensaires des lieux de détention. En outre, le CICR a pris en charge le traitement de certains prisonniers de guerre atteints, notamment, de tuberculose.

A la suite d'une évaluation conduite en février, les deux hôpitaux qui traitent des blessés de guerre, Belet Huen et l'hôpital militaire de Mogadishu, ont reçu une assistance médicale (médicaments, pansements, matériel chirurgical) pour une valeur de 17.000 francs suisses.

Agence de recherches

Le bureau de l'Agence de recherches de Mogadishu s'est occupé principalement, d'une part de donner suite aux nombreuses demandes de recherches d'Ethiopiens et de Somaliens disparus dans le cadre du conflit de l'Ogaden et, d'autre part, de distribuer en Somalie les messages familiaux écrits par les prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie. Concernant la première activité, 44 demandes de recherche ont été reçues par l'Agence de Mogadishu, dont

quatre seulement ont été résolues positivement. Quant à l'échange de nouvelles Croix-Rouge, 345 messages ont été reçus et 193 distribués.

Diffusion

En collaboration avec le Croissant-Rouge somalien, les délégués ont organisé des séances d'information et des séminaires sur les principes et les activités de la Croix-Rouge, dans les écoles et les camps de jeunesse, ainsi qu'à l'intention des fonctionnaires des services pénitenciers et du gouvernement.

OUGANDA

Durant l'année 1985, le CICR a dû réorganiser plusieurs fois ses activités de protection et d'assistance en faveur, d'une part, des personnes détenues pour des raisons de sécurité, d'autre part, des civils victimes de la situation de troubles internes résultant des affrontements entre l'armée ougandaise et la «National Resistance Army» (NRA). Pendant le premier semestre, le CICR a poursuivi ses efforts pour visiter les personnes détenues dans les baraquements militaires et les civils déplacés dans les districts de Luwero, Mpigi et Mubende. Quant aux visites des prisons et des stations de police, elles se sont poursuivies à un rythme régulier.

Pour mener à bien son action, le CICR a entretenu des relations avec les différents gouvernements qui se sont succédé, ainsi qu'avec des représentants de l'opposition armée (NRA). En janvier, le délégué général adjoint pour l'Afrique s'est rendu à Kampala, où il a rencontré le Premier ministre, M. Allimadi, ainsi que le vice-Président et ministre de la Défense, M. Muwanga. En août, à la suite du coup d'Etat du 27 juillet qui a renversé le Président Obote, le chef de la délégation du CICR à Kampala a été reçu par les nouvelles autorités, notamment le nouveau chef de l'Etat, le général Tito Okello, le vice-Président du Conseil militaire et ministre de la Défense, M. Wilson Toko, le Premier ministre Muwanga, ainsi que le ministre de l'Intérieur, M. Semogerere, qui ont donné leur accord de principe pour la poursuite de l'ensemble des activités de protection, d'assistance et de diffusion du CICR. Dans le courant de l'automne, à la suite de la reprise des combats entre les troupes gouvernementales et la NRA, un bureau du CICR a été ouvert (le 23 octobre) à Kasese, dans le sud-ouest du pays, sous contrôle de la NRA.

En dépit des événements qui ont secoué sporadiquement la capitale, la délégation du CICR a travaillé sans interruption grâce à un plan d'urgence préparé plusieurs mois à l'avance. Le total des pertes matérielles subies par le CICR durant l'année 1985, en raison d'actes de pillage, se monte à quelque 600.000 francs suisses.

Protection

Tout au long de l'année 1985, le CICR a été autorisé à poursuivre ses visites aux détenus de sécurité dans les lieux de détention civils dépendant du ministère de l'Intérieur, à Kampala et dans l'ensemble du pays. C'est ainsi que les délégués ont eu accès, à une, deux ou trois reprises, à quelque 1.300 prisonniers de sécurité, dans 25 prisons, ainsi que, mensuellement, puis bi-mensuellement à partir de mai, à environ 400 détenus, dans sept postes de police à Kampala et un à M'Pigi.

A la suite de la série de visites qui s'est terminée en mai, les délégués ont axé leurs activités de protection sur sept prisons (dont les deux grands pénitenciers de Kampala : Luzira Upper et Kampala Women) et huit stations de police, où se trouvaient la quasi totalité des détenus de sécurité.

Après le coup d'Etat du 27 juillet, de nombreux prisonniers ont été libérés, parmi lesquels plus de 1.200 détenus de sécurité de la prison de Luzira Upper et de la prison pour femmes de Kampala. Le CICR a fourni à 1.052 d'entre eux du savon, des couvertures et une somme d'argent pour leur permettre de retourner dans leurs villages d'origine. A la fin du mois d'août, les délégués ont effectué une nouvelle visite à 248 détenus de sécurité toujours emprisonnés à Luzira Upper et à 117 nouveaux prisonniers incarcérés à la suite des événements. Onze nouvelles prisonnières arrêtées après le coup d'Etat ont également été enregistrées et visitées à la prison pour femmes de Kampala, le 30 août. Toutes les anciennes détenues avaient été libérées, le 10 août. En revanche, aucun détenu de sécurité ne se trouvait plus dans les postes de police, visités en septembre. Le 20 septembre, un autre groupe de 196 personnes a été libéré de la prison de Luzira.

Outre ses visites, qui se sont déroulées conformément à ses modalités, le CICR a réitéré, auprès des autorités successives, sa demande d'accès aux casernes militaires, afin d'y visiter les civils détenus pour des raisons de sécurité et pour que soit respecté le délai légal de détention dans ces centres d'interrogatoire. En janvier 1985, un mémorandum a été remis à la Présidence de la République ougandaise, mais il n'a reçu aucune suite. Après le changement de gouvernement, de nouvelles démarches ont été entreprises auprès des autorités compétentes. Toutefois, aucune visite aux civils détenus par l'armée n'a été possible en 1985.

A partir du mois d'octobre, lors des affrontements qui ont opposé les forces gouvernementales à la NRA, et qui ont divisé le pays en deux, le CICR s'est efforcé de protéger et de soulager les victimes dans les zones de combats. Les délégués basés à Kasese ont pu visiter 341 prisonniers aux mains de la NRA, dans trois lieux de détention. Les visites hebdomadaires des délégués du CICR dans la région de Luwero ont également contribué à améliorer la protection des personnes déplacées. En octobre, une note verbale a été adressée au ministre de la Défense demandant que soient prises les mesures nécessaires pour que cessent les exactions commises par l'armée gouvernementale à l'encontre des civils.

Le CICR s'est également préoccupé du sort des personnes civiles et des militaires des troupes gouvernementales assiégés

dans les casernes de Masaka et de M'Barara. Il a effectué des démarches, tant auprès du gouvernement de Kampala que de la NRA, afin de pouvoir procéder à une évaluation dans ces lieux et apporter une assistance en fonction des besoins. Le 11 décembre, les personnes assiégées à Masaka (1.329 militaires, 374 femmes et 362 enfants) se sont rendues à la NRA. Elles ont pu être visitées par un délégué et une infirmière du CICR qui ont également fourni aux rescapés une assistance en médicaments et en lait en poudre.

A la suite du détournement, le 10 novembre, d'un avion des lignes ougandaises contraint d'atterrir à Kasese, les délégués du CICR, tandis que les parties négociaient directement entre elles, ont immédiatement pu visiter les 42 passagers et 5 membres d'équipage de l'avion et organiser l'échange de messages Croix-Rouge entre eux et leurs familles. Sollicité par le ministre des Affaires étrangères ougandais, et après discussions avec la NRA, le CICR a ensuite organisé le transfert sur Kampala de 41 passagers, le 17 décembre.

Agence de recherches

A Kampala, les délégués du CICR en charge des tâches d'Agence ont procédé au transfert régulier, dans leurs villages d'origine, des personnes déplacées accueillies au centre de transit «Yellow House». En outre, en relation avec les visites faites aux détenus, les délégués ont enregistré 976 nouveaux prisonniers, reçu 87 demandes de recherche (34 ont abouti) et distribué 1.403 messages familiaux.

Le CICR a également aidé la Croix-Rouge ougandaise à réorganiser son service de recherches qui a été divisé en deux sections : la section «réfugiés» chargée des activités déployées en faveur de la population réfugiée ougandaise installée dans le sud du Soudan et le Haut Zaïre (690 messages familiaux distribués et 473 demandes de recherche ayant reçu une réponse positive) et la section des «personnes déplacées», s'occupant des cas relatifs aux personnes déplacées dans les districts de Luwero, M'Pigi et Mubende. Concernant cette catégorie, les délégués du CICR et leurs collègues de la Société nationale ont déployé des efforts considérables, soit pour réunir les personnes déplacées et leurs familles dans des endroits plus sûrs, soit pour les transférer dans leurs districts d'origine en vue de leur réinstallation. Au total 910 personnes ont ainsi été transférées des camps de transit vers des endroits plus sûrs; 118 demandes de recherche ont été reçues (48 cas résolus) et 798 messages familiaux distribués.

Compte tenu du développement du conflit entre les forces gouvernementales et la NRA, et de la partition du pays en deux, le délégué du CICR à Kasese, en collaboration avec la Croix-Rouge ougandaise, a mis sur pied un service de recherches (une vingtaine de relais répartis dans le sud-ouest du pays) à l'intention des personnes qui, vivant dans la zone contrôlée par l'opposition, n'avaient pas les moyens de communiquer avec leurs parents dans les régions restées en mains gouvernementales. Plus de 2.000 messages familiaux ont ainsi été remplis en novembre et décembre.

Secours

De janvier à avril, aucune distribution directe n'a pu avoir lieu en dehors de Kampala, les délégués étant dans l'impossibilité, pour des raisons de sécurité, de se déplacer sur le terrain. Le CICR a toutefois fourni une assistance alimentaire de base (maïs, haricots, huile, lait en poudre, sucre), à l'intention de quelque 3.000 personnes déplacées se trouvant dans trois centres de transit au nord et à l'ouest de Kampala, à Nakasi, Kibizi et Busunju, ainsi qu'à l'hôpital de Mityana (district de Mubende). Les démarches répétées effectuées pour obtenir l'autorisation d'évaluer la situation dans ces camps ont partiellement abouti: le 8 mars, les délégués se sont rendus à Nakazi et à Kibizi, où ils ont constaté que la situation était satisfaisante. Par la suite, et jusqu'au 27 juillet, les distributions dans ces camps se sont poursuivies chaque semaine en présence des délégués. Quelque 1.300 personnes en ont bénéficié.

Les délégués basés à Kampala ont également fourni une assistance régulière à environ 800 personnes déplacées hébergées à «Yellow House» (centre d'accueil et de soins du CICR à Kampala) et qui attendaient d'être transférées auprès de leurs familles. En outre, des secours (vêtements, couvertures) ont été remis au HCR en faveur des personnes déplacées des camps de Kyaka I et II.

Après le coup d'Etat, les activités du CICR sur le terrain ont marqué un temps d'arrêt, avant de reprendre, en octobre, sur des bases un peu différentes. Après plusieurs évaluations au nord de Kampala, les distributions de secours hebdomadaires ont repris, en faveur des nouvelles personnes déplacées se trouvant à l'est de la route de Bombo (environ un millier de personnes déplacées), ainsi que dans les camps de Nakazi et Kibizi (720 bénéficiaires en tout) et à Luwero (environ 500 bénéficiaires). Dans les régions contrôlées par l'opposition, les évaluations conduites par les délégués dès octobre n'ont pas révélé des besoins évidents en secours d'urgence. Deux actions d'assistance ponctuelles ont été réalisées, l'une en faveur de quelque 5.000 personnes déplacées à M'Barara, pour une valeur de 56.000 francs suisses, l'autre à l'intention de 2.000 personnes assiégées à Masaka, qui ont reçu une aide d'urgence après s'être rendues, en décembre.

Au total pour 1985, l'action d'assistance alimentaire et matérielle du CICR en Ouganda s'est élevée à 1.100.000 francs suisses environ.

Assistance médicale

De janvier à octobre, le CICR s'est borné à suivre la situation nutritionnelle dans les camps de Nakazi et de Kibizi, à l'occasion des distributions de secours dans ces lieux. A Kampala, l'équipe médicale du CICR a axé ses efforts sur le traitement de quelque 800 personnes déplacées hébergées à «Yellow House». Un médecin a également accompagné les délégués lors des visites aux personnes détenues. Enfin, dans le domaine de la santé publique, l'équipe responsable a poursuivi les travaux en cours visant à améliorer le sort des détenus, à savoir la désinfection des lieux de détention dans les postes de

police, l'approvisionnement en eau et le contrôle des installations sanitaires.

A partir du mois d'octobre, les activités médicales se sont considérablement développées. A l'occasion des visites hebdomadaires à Luwero, des consultations médicales ont été données en faveur des personnes déplacées et une assistance en médicaments et en matériel médical de base a été fournie aux dispensaires du district. En outre, environ 300 personnes malades ou blessées ont été transférées par le CICR sur l'hôpital de Kampala.

En zone contrôlée par la NRA, à la suite d'une mission d'évaluation conduite en novembre en vue d'établir les besoins, des médicaments et du matériel médical ont été fournis à neuf hôpitaux, dans cinq districts affectés, pour une valeur de 60.000 francs suisses.

Diffusion

D'avril à juillet, le délégué chargé au sein de la délégation des questions de diffusion a visité les sections de la Croix-Rouge ougandaise dans les districts du nord, de l'est et de l'ouest du pays, organisant des conférences illustrées de films sur la Croix-Rouge et les activités du CICR, à l'intention des autorités locales et des membres des sections locales de la Société nationale. Le 22 mai, une séance d'information a été réalisée pour la première fois dans une caserne militaire, à Gulu (nord-ouest), en faveur de quelque 140 officiers et soldats des forces gouvernementales. A Kampala et dans sa région, des exposés sur le CICR et la Croix-Rouge ougandaise ont également été présentés, en collaboration avec la Société nationale, à des enseignants et à des étudiants des écoles secondaires, ainsi qu'au personnel local et aux personnes déplacées à «Yellow House». Enfin, en novembre et en décembre, une série de sept cours ont été donnés à 230 recrues de la «Prison Training School» de Kampala, afin de leur présenter le droit international humanitaire, les principes et l'organisation du mouvement de la Croix-Rouge et les activités du CICR.

AUTRES PAYS

— La délégation régionale du CICR au Kenya a servi de base logistique aux actions d'assistance en Ouganda, en Ethiopie, en Somalie et au Soudan. En outre, les délégués ont maintenu les relations avec les autorités et les Croix-Rouges ou Croissants-Rouges des pays couverts à partir de Nairobi (Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles et Tanzanie), en vue d'y promouvoir le droit international humanitaire et d'y développer la collaboration avec les Sociétés nationales de ces pays.

L'Agence centrale de recherches de Nairobi a traité 250 demandes de recherche de personnes (65 ont été résolues positivement), et distribué une centaine de messages familiaux. Ces activités ont découlé, en grande partie, de la situation en Ouganda. A la fin de juillet, un délégué a effectué une mission

dans la région de Busia qui fait frontière avec l'Ouganda, afin d'évaluer la situation des réfugiés ougandais après le coup d'Etat. Il a constaté qu'aucune action d'urgence n'était nécessaire.

Dans le domaine de la diffusion, les délégués du CICR ont présenté des exposés sur le droit international humanitaire et les activités de la Croix-Rouge à des officiers supérieurs de la police, à des instructeurs des forces armées kenyanes, à des enseignants universitaires ainsi qu'au personnel de la Croix-Rouge kenyane.

— Dans le but d'entretenir les relations du CICR tant avec les Sociétés nationales qu'avec les gouvernements, et de faire connaître le droit international humanitaire, le mouvement de la Croix-Rouge et ses principes fondamentaux, auprès de différents publics (forces armées, police, milieux universitaires et diplomatiques, personnel des Sociétés nationales, journalistes), les délégués du CICR basés à Nairobi ont effectué plusieurs missions aux **Comores** (mars et novembre), à **Djibouti** (janvier), à **Madagascar** (mai et octobre/novembre), à l'île **Maurice** (avril/mai et juillet/août), aux **Seychelles** (février, avril et août) et en **Tanzanie** (juillet et septembre). Aux Comores, à Djibouti, au Kenya et à Madagascar, ces missions ont également permis d'aborder avec les autorités la question des Protocoles additionnels, aux fins de favoriser les procédures d'adhésion à ces instruments; les Comores ont adhéré aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels en date du 21 novembre 1985. A Djibouti, aux Comores et aux Seychelles, les discussions ont également porté sur la procédure de reconnaissance par le CICR des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en formation.

Afrique centrale et occidentale

TCHAD

Depuis 1978, le CICR est actif au Tchad où il s'efforce de mener à bien ses activités conventionnelles de protection et d'assistance dans le cadre du conflit. A cette fin, des contacts réguliers ont été maintenus avec les autorités de N'Djamena, et un accord de siège a été signé, le 16 février, entre le CICR et le gouvernement.

En ce qui concerne le nord du pays, le CICR, malgré ses efforts et les impératifs humanitaires, n'a pas été en mesure de reprendre ses activités interrompues depuis mai 1984. En effet, les démarches qu'il a entrepris auprès de la Libye et du GUNT («Gouvernement d'Union nationale de transition») pour avoir accès à la totalité des prisonniers de guerre détenus dans le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti (B.E.T.) n'ont pas abouti.

Enfin, les délégués du CICR basés à N'Djamena ont suivi de près la situation au sud du Tchad; ils se sont rendus à deux reprises (juillet et septembre) à Sahr et à Koumra, dans le Moyen-Charia. La situation dans ces régions, compte tenu de la présence d'autres organismes humanitaires, n'a toutefois pas nécessité d'action d'urgence du CICR.

Protection

De juin 1984 à août 1985, malgré de nombreuses démarches et un accord de principe reçu le 14 juin 1985, le CICR n'a pas été autorisé à poursuivre ses visites aux prisonniers de guerre détenus par le gouvernement, soit à N'Djamena, soit en province, les autorités n'acceptant pas le principe des entretiens sans témoin. Les négociations ont finalement abouti, et une première visite a pu avoir lieu, du 5 au 13 août, à la maison d'arrêt de N'Djamena, à 543 prisonniers dont 15 de nationalité soudanaise souhaitant rentrer dans leur pays. Une deuxième visite a été réalisée à la maison d'arrêt du 2 au 5 décembre.

De septembre à novembre, les délégués ont effectué plusieurs missions en vue de localiser d'éventuels prisonniers de guerre dans les provinces de Biltine, Ouaddaï, Batha, Kanem et le sud du B.E.T. Ils n'y ont trouvé aucun prisonnier de guerre, sauf à la maison d'arrêt et dans les bâtiments de la police militaire territoriale d'Abéché, où un total de 105 prisonniers ont été visités (dont 60 nouveaux par rapport à 1984). En décembre, les délégués ont encore eu accès à 32 prisonniers (dont 28 nouveaux) incarcérés à la base militaire d'Adjji Kossei (près de N'Djamena).

A la suite de ces visites, conformément à son mandat, le CICR a requis auprès des autorités des informations complémentaires concernant le sort (mutation, libération, évasion ou décès) d'un certain nombre de prisonniers visités en 1984 et qui n'ont pas été revus en 1985. En outre, des démarches ont été effectuées sollicitant l'accès aux prisonniers de guerre libyens détenus par la République du Tchad.

Enfin, compte tenu de l'état de santé préoccupant de certains prisonniers, le CICR a relancé à plusieurs reprises les autorités tchadiennes pour que soit effectué le transfert de ces personnes à l'hôpital, dans l'esprit de l'article 30 de la III^e Convention qui prévoit la possibilité d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale pour les prisonniers de guerre atteints d'une maladie grave ou dont l'état nécessite un traitement spécial. Aucun prisonnier n'ayant pu être hospitalisé en 1985 malgré l'accord de principe du gouvernement obtenu en novembre 1984, le CICR a renouvelé, en décembre, ses démarches auprès des plus hautes autorités.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de N'Djamena a procédé à l'enregistrement des prisonniers visités et elle a traité les informations officielles concernant leurs transferts ou leurs libérations. L'Agence a transmis 324 messages Croix-Rouge entre les prisonniers et les familles, soit directement, soit par l'entremise de la Croix-Rouge tchadienne, de missions religieuses ou d'organismes humanitaires.

Assistance

Au cours des visites faites aux prisonniers en mains gouvernementales, des vivres et divers articles ont été distribués aux personnes détenues pour un montant de 463.900

francs suisses. Les prisonniers de la maison d'arrêt de N'Djamena, en particulier, ont continué de recevoir, tout au long de l'année 1985, une assistance alimentaire et matérielle importante, sous forme de livraisons hebdomadaires.

Un médecin ou une infirmière du CICR ont régulièrement visité les lieux de détention, principalement la maison d'arrêt de N'Djamena (en moyenne une fois par semaine), afin d'assurer le suivi médical des prisonniers, en prêtant une attention particulière à leur état nutritionnel et aux cas de malaria. En avril, une campagne de vaccination contre le tétanos et la fièvre jaune a été entreprise à la prison centrale de N'Djamena. Selon les besoins, des médicaments et du matériel médical ont été remis aux dispensaires des lieux de détention pour une valeur de 37.000 francs suisses.

A la suite d'une mission, en mai, d'un spécialiste du CICR pour les questions orthopédiques, il a été décidé de contribuer à nouveau à l'amélioration de la capacité du centre orthopédique pour amputés de guerre de Kabalaye, géré par le «Secours Catholique et Développement» (SECADEV), en le soutenant sur le plan matériel et en y dépêchant un technicien du CICR.

Diffusion

En collaboration avec la Croix-Rouge tchadienne, les délégués du CICR ont entrepris un programme de diffusion à l'intention des enfants des écoles et des membres de la Société nationale. En août, ils ont participé à un séminaire de formation pour secouristes de la Croix-Rouge tchadienne. A cette occasion, ils ont présenté des exposés, illustrés de films, sur les règles essentielles du droit international humanitaire et les activités du CICR. En juillet, août et octobre, lors de leurs visites en province, les délégués ont organisé une importante campagne de diffusion (21 exposés) auprès de l'armée et des autorités civiles dans le Ouaddaï, le Biltine, le sud-est du B.E.T., le Kanem et le Batha; sept sessions ont été consacrées au grand public.

ZAÏRE

La délégation régionale de Kinshasa couvre, outre le Zaïre, le Burundi, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et le Rwanda.

Comme par le passé, la principale activité du CICR au Zaïre a concerné la protection des personnes détenues. En outre, la délégation a développé sa coopération avec la Croix-Rouge zaïroise, principalement dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire.

Protection

Les délégués du CICR ont visité au total 202 personnes détenues pour atteinte à la sécurité de l'Etat, à Kinshasa, dans le Kasaï Oriental (Mbuji Mayi) et dans la province du Shaba (Kalemie, Lubumbashi, Moba); ils ont eu accès à 25 lieux de

détention relevant de l'Agence nationale de Documentation (AND/SDI, anciennement CNRI), de la Gendarmerie (B2; S2), de la Sécurité militaire (SRMA, anciennement G2; T2), des forces armées zaïroises (prison militaire de N'Dolo) et du Département de la Justice (prison de Makala, prisons centrales de Kalemie, de Lubumbashi et de Mbuji Mayi). Ces visites, dans la plupart des cas, ont été effectuées sur une base régulière (bi-mensuelle, mensuelle ou trimestrielle) et se sont généralement déroulées selon les modalités du CICR.

En février, puis en mai, des démarches ont été effectuées en vue d'obtenir des informations concernant le sort de 34 personnes qui avaient disparu dans la région de Moba et qui auraient été arrêtées à la suite des événements de novembre 1984. Aucune réponse des autorités n'était parvenue à leur sujet, à la fin de l'année.

A plusieurs reprises, en 1984 et en 1985, notamment à l'occasion de la remise, le 23 mai, d'un rapport de synthèse à l'intention des plus hautes autorités du pays sur les visites effectuées par le CICR du 1er juillet 1984 au 1er mars 1985, le CICR a sollicité l'accès à certains autres lieux de détention, en particulier aux cachots de la deuxième cité de l'OUA (OUA 2) et au poste de garde de l'AND/Service de Documentation extérieure (AND/SDE). A la suite de ces démarches, les détenus civils incarcérés à l'OUA 2 ont été transférés, en novembre, à la prison de l'AND à Kinshasa, où ils ont pu être visités par les délégués.

Agence de recherches

En 1985, l'Agence de recherches de Kinshasa a enregistré les nouveaux détenus de sécurité visités. Elle a informé les familles de l'incarcération de leurs proches et transmis des messages Croix-Rouge entre les détenus et leurs parents. Traitant les notifications officielles de transferts et de libérations, les délégués ont vérifié ces informations en se mettant en rapport avec les anciens détenus ou avec leurs parents. L'Agence de Kinshasa a reçu durant l'année 634 demandes de recherche en provenance du Zaïre et des autres pays couverts par la délégation régionale; 525 ont reçu une réponse positive, grâce à la collaboration des délégations de Khartoum, Kampala et Nairobi. Un bureau ouvert à Aru (Haut Zaïre) en 1981 a continué de s'occuper des réfugiés ougandais affluent dans cette région.

Assistance

Le CICR a assorti son action de protection à des distributions de secours (vivres, médicaments, matériel médical) en faveur des détenus et de leurs familles, pour un montant total de 29.500 francs suisses.

Le programme d'assistance d'urgence (nourriture, couvertures et médicaments), commencé à la suite des affrontements de novembre 1984 en faveur de la population de la région de Moba, s'est terminé le 9 janvier 1985. Il a touché 8600 bénéficiaires et a coûté 67.500 francs suisses.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

La délégation de Kinshasa a maintenu des contacts très étroits avec la Croix-Rouge zaïroise, en particulier dans le cadre d'un programme conjoint de diffusion dans la capitale et ses environs. Tout au long de l'année, des conférences hebdomadaires, données par un groupe de diffuseurs de la Société nationale formés par le CICR (en 1985, des cours de formation ont été organisés en août, novembre et décembre), ont permis de faire connaître le mouvement de la Croix-Rouge, les principes qui guident son action et le droit international humanitaire, à un public très diversifié (personnel médical et paramédical, étudiants, enseignants, membres de la Société nationale). Durant le mois de juillet, une exposition intitulée «la Croix-Rouge, une idée en action» a été présentée au centre culturel de Lubumbashi, en collaboration avec la Croix-Rouge zaïroise. Cette manifestation, à laquelle ont participé deux délégués du CICR, a été l'occasion d'une vaste campagne de sensibilisation, directement sur place et par les médias. En novembre, les délégués ont présenté la Croix-Rouge et le droit international humanitaire dans le cadre d'un séminaire pour journalistes zaïrois qui s'est tenu à Matadi (Bas Zaïre).

RWANDA

Durant l'année 1985, le CICR a maintenu ses contacts avec les autorités rwandaises afin de pouvoir reprendre ses visites aux détenus de sécurité interrompues en novembre 1984, les critères de visites du CICR — en particulier le principe de l'entretien sans témoin avec tous les détenus visités — étant en contradiction avec la législation rwandaise, qui exclut cette possibilité pour les prévenus: M. Ngarukiyili, ministre rwandais des Affaires étrangères, a été reçu au siège du CICR, le 7 janvier, par le Président Hay; en date du 18 février, une lettre du Président du CICR demandant le réexamen de la requête du CICR en expliquant la raison d'être de l'entretien sans témoin, a été adressée au Président de la République rwandaise, le général Juvenal Habiarimana; enfin, les missions effectuées à Kigali à partir de Kinshasa ou de Genève (en avril, septembre et octobre) ont permis de reprendre avec les autorités, notamment avec le ministre de la Justice, cette question des visites du CICR aux détenus de sécurité. Ces démarches n'avaient toutefois pas encore abouti à la fin de 1985.

Le CICR n'en a pas moins poursuivi son programme d'assainissement dans les lieux de détention de Kigali, Ruhengeri et Gisenyi, afin d'améliorer la situation sur le plan de l'hygiène (construction de fosses septiques, amélioration de la distribution de l'eau).

A l'occasion de leurs différentes missions (en avril, septembre, octobre et novembre), les délégués ont eu l'occasion d'aborder, avec la Croix-Rouge rwandaise, la question de la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, et de préciser un programme de collaboration pour 1986. En décembre, une séance de diffusion a été organisée à l'Ecole supérieure militaire de Kigali, à l'intention des élèves et de quelque 150 officiers de la place de Kigali.

CONFLIT ENTRE LE BURKINA FASO ET LE MALI

A la suite du conflit frontalier qui a éclaté, le 25 décembre, entre le Burkina Faso et le Mali, le CICR a dépêché deux délégués, les 28 et 29 décembre, respectivement à Ouagadougou et à Bamako.

Au Burkina Faso, avec la collaboration du personnel médical de la Ligue basé dans ce pays en raison de la sécheresse, le délégué, accompagné de la Présidente de la Croix-Rouge burkinabe, a procédé à des achats locaux de médicaments qu'il a acheminés sur le front (provinces de Yatenga et de Soum).

Les délégués ont également eu accès, selon les modalités du CICR, aux prisonniers faits au cours des hostilités: seize soldats burkinabe ont été visités à Bamako; deux prisonniers de guerre et une personne civile ont été vus à Ouagadougou.

GAMBIE

En 1985, le CICR a finalement obtenu l'accord des autorités pour visiter les personnes arrêtées à la suite de la tentative du coup d'Etat du 29 juillet 1981. A deux reprises, en juillet et en décembre, le délégué régional basé à Lomé, accompagné d'un médecin du CICR, a visité, selon les modalités habituelles de l'institution, 99 personnes condamnées à la suite des événements de 1981, incarcérées à la prison centrale de Banjul (Mile 2) et à la prison de Jeshwang. Une assistance en vue d'améliorer l'hygiène dans les prisons, des secours médicaux et des couvertures ont été fournis lors de ces visites, pour un montant de 9600 francs suisses.

En tout, quatre missions ont été effectuées en Gambie à partir de Lomé, qui ont également permis d'aborder avec les autorités gambiennes les questions de la diffusion du droit international humanitaire et de l'adhésion de la Gambie aux Protocoles additionnels. En mai, le délégué régional a également participé à un stage de formation en faveur de 52 responsables nationaux et régionaux de la Croix-Rouge gambienne. En outre, le CICR a contribué financièrement au programme d'information de la Société nationale.

LIBERIA

En raison de la tentative de coup d'Etat du 12 novembre et répondant à l'appel de la Croix-Rouge du Liberia, le CICR a dépêché à Monrovia deux délégués et un infirmier qui ont immédiatement remis 920 kg de fournitures médicales d'urgence à six hôpitaux. En accord avec les autorités compétentes, ils ont effectué des missions d'évaluation à Monrovia et à Nimba (nord-est), à la suite desquelles des médicaments et du matériel médical d'urgence (pour une valeur de 22.000 francs suisses) ont été envoyés à Monrovia et distribués à divers hôpitaux. Dans la région de Nimba, une assistance limitée et immédiate (ustensiles de cuisine, couvertures, savon, vêtements)

a été fournie en faveur de quelque 250 familles gravement touchées par les événements. En date du 12 décembre, le CICR a offert ses services pour visiter toutes les personnes arrêtées lors de ces événements; il n'avait reçu aucune réponse des autorités à la fin de 1985.

En outre, deux missions, en mars et en novembre, ont permis au délégué du CICR basé à Lomé de collaborer à la préparation d'un plan de développement global des activités de la Société nationale et à l'élaboration d'un programme de diffusion du droit international humanitaire, des principes et des activités de la Croix-Rouge.

Les autorités du Liberia ont également été approchées en vue de l'adhésion de ce pays aux Protocoles additionnels de 1977.

TOGO

En novembre 1982, le CICR a réactivé sa délégation régionale de Lomé qui, outre le Togo, couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, Sao Tomé e Príncipe, le Sénégal et la Sierra Leone. Les délégués du CICR basés à Lomé ont axé leurs efforts sur la coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier dans le domaine de la diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire.

Au Togo même, le CICR a continué de conseiller et de soutenir techniquement et financièrement la Croix-Rouge togolaise dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de diffusion portant sur une période de trois ans. Une trentaine d'animateurs chargés de la diffusion ont été formés, de même que 92 responsables de la Jeunesse des Comités locaux venus de tout le pays pour prendre part à un stage de formation les 9 et 10 mai, à Kara (nord). Toujours en collaboration avec la Société nationale, le délégué du CICR responsable de la diffusion a présenté des exposés illustrés de films à l'intention d'un public nombreux et diversifié; il a en outre poursuivi ses contacts pour promouvoir la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées, de la police, de l'université et des cadres des ministères.

BÉNIN

En cours d'année, les délégués du CICR basés à Lomé se sont rendus régulièrement à Porto Novo et à Cotonou, pour soutenir les activités de diffusion de la Société nationale, dans le cadre du programme commencé en 1984 pour une durée de trois ans, et soutenu financièrement, matériellement et techniquement par le CICR. Les délégués ont ainsi participé à la formation continue des équipes d'animateurs ainsi qu'à des stages de formation pour les responsables des Comités locaux dans le domaine de l'information. Toujours en collaboration avec la Croix-Rouge béninoise, une tournée des garnisons, en

juillet et août, a permis de présenter le droit international humanitaire à une grande partie des officiers et des sous-officiers des forces armées populaires. A la suite de cette campagne, un séminaire de formation des instructeurs de la troupe a été organisé conjointement avec le ministère de la Défense, pour que le contenu des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels soit enseigné à tous les soldats du pays. Enfin, des contacts ont été intensifiés avec les médias et l'Université où un cours ordinaire de droit international humanitaire est donné à la Faculté de droit, depuis la rentrée de 1984.

AUTRES PAYS

— En 1985, les délégués du CICR basés à Kinshasa ont effectué des missions régulières au **Congo**, aux fins principalement de promouvoir la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge auprès de la Société nationale du pays, des autorités, des militaires, des journalistes et des universités. Des séances de travail ont eu lieu afin d'organiser et de développer les activités de la Croix-Rouge congolaise dans ce domaine. En particulier, les délégués du CICR ont contribué à la préparation d'un cours de formation destiné aux futurs responsables de la diffusion au sein de la Société nationale. Celui-ci s'est déroulé à Pointe Noire du 23 au 28 septembre.

— Les délégués du CICR basés à Lomé ont effectué cinq brèves missions au **Ghana**, afin de maintenir les contacts avec les autorités du pays et de discuter avec les dirigeants de la Croix-Rouge ghanéenne de la contribution du CICR au développement de leur Société. Le CICR a ainsi financé un programme de diffusion élaboré par la Société nationale pour une année, ainsi qu'un séminaire sur le droit international humanitaire, organisé du 26 avril au 3 mai, à l'intention de 76 officiers des forces armées, ainsi que des représentants de la police, de l'administration pénitentiaire et des ministères de l'Education nationale et de l'Information. Deux délégués du CICR ont participé à ce séminaire.

— En **Guinée**, à la suite du changement de régime d'avril 1984 et de la tentative de coup d'Etat du 4 juillet 1985, le délégué régional basé à Lomé a maintenu le contact avec les autorités en vue de visiter les personnes arrêtées à la suite de ces événements, cela sans résultat à la fin de 1985. En outre, deux missions ont eu lieu, en juin et en novembre, afin de soutenir les efforts de développement de la Société nationale.

— Le 12 mars, le Président du CICR a reçu au siège de l'institution le chef de l'Etat du **Niger**, le général Seyni Kountche, auquel il a présenté l'action du CICR en Afrique. D'autre part, le délégué régional du CICR basé à Lomé s'est rendu en avril à Niamey, où il a eu des contacts avec la Croix-Rouge nigérienne, ainsi qu'avec des représentants des forces armées, du ministère des Affaires étrangères et de l'Université, aux fins de les encourager à promouvoir le droit international humanitaire.

— En mars, puis en août, le délégué régional basé à Kinshasa s'est rendu en **République Centrafricaine**, où il s'est entretenu avec les autorités et les dirigeants de la Société nationale sur les possibilités de coopération en matière de diffusion du droit international humanitaire. Un programme a été élaboré qui débutera en 1986.

— Dans le but d'entretenir et d'approfondir ses relations avec les gouvernements et les Sociétés nationales, de les encourager et de les aider à mettre sur pied des activités de diffusion, les délégués du CICR basés à Lomé ont effectué plusieurs missions au **Burkina Faso** (février, avril-mai, juin), en **Côte**

d'Ivoire (avril), en **Guinée-Bissau** (août), au **Sénégal** (août) et en **Sierra Leone** (décembre). Les contacts avec les autorités de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau et de Sierra Leone ont permis tout particulièrement d'aborder la question des Protocoles additionnels de 1977, aux fins de favoriser les procédures d'adhésion à ces instruments (le Sénégal a ratifié les Protocoles additionnels le 7 mai 1985). Du 9 au 13 décembre, deux délégués du CICR ont participé à un premier séminaire de droit de la guerre pour les officiers supérieurs des forces armées de la Sierra Leone, organisé conjointement par la Société nationale et le CICR.



Ethiopie : après la distribution de vivres, les personnes déplacées repartent vers leurs villages. (Photo Dany Gignoux)

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1985

AFRIQUE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	Total (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	
Afrique du Sud . . .	Détenus, familles de détenus et réfugiés	177	343 855	18 567	362 422
Angola	Population civile déplacée et handicapés	13 554	14 248 257	733 367	14 981 624
Ethiopie	Population civile déplacée et prisonniers de guerre	106 340	105 503 987	1 057 096	106 561 083
Gambie.	Détenus	1	9 613	—	9 613
Liberia	Population civile	2	17 569	28 489	46 058
Mozambique.	Population civile déplacée et handicapés	—	—	490 239	490 239
Namibie	Détenus, familles de détenus et population civile	67	78 064	229	78 293
Ouganda	Population civile déplacée, détenus et Société nationale	875	1 105 865	123 474	1 229 339
Somalie.	Prisonniers de guerre et hôpitaux	56	127 471	20 811	148 282
Soudan (conflit au Tigré et en Erythrée) . . .	Population civile déplacée et prisonniers de guerre	11 001	11 305 301	880 213	12 185 514
Soudan	Prisonniers de guerre rapatriés	1	4 681	—	4 681
Tchad	Détenus	286	463 840	101 800	565 640
Zaïre	Détenus et familles	9	29 452	8 053	37 505
Zambie.	Réfugiés	28	51 932	—	51 932
Zimbabwe	Population civile et handicapés	—	—	228 783	228 783
TOTAL GÉNÉRAL		132 397	133 289 887	3 691 121	136 981 008